CONCOURS DE PROJETS

CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE A RIDDES

Département des finances et de l'énergie
Service immobilier et patrimoine

Departement für Finanzen und Energie
Dienstelle für Immobilien und Bauliches Erbe

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNE DE RIDDES

RAPPORT DU JURY – MARS 2025

MANDANT / MAITRE DE L'OUVRAGE

Le présent concours de projet est organisé par la commune de Riddes, mandant et Maître de l'ouvrage en collaboration avec les services cantonaux de l'enseignement et de l'immobilier et patrimoine (ci-après nommé SIP).

SITUATION ACTUELLE

L'augmentation de la population sur la commune de Riddes et plus particulièrement celle du nombre d'enfants, engendre actuellement une suroccupation de la salle de gymnastique de Combremont. Les effectifs atteignent les normes maximales possibles pour les locaux actuels et entraînent une saturation du centre sportif.

Actuellement, 295 enfants sont scolarisés de la 1H à la 8H au centre scolaire de Riddes. Les projections démographiques montrent une augmentation des effectifs scolaires avec 341 élèves projetés à la rentrée 2027. L'école est en cours d'agrandissement (4 salles de classe supplémentaires). Il est par conséquent impératif et urgent d'agrandir les structures actuelles de gymnastique pour répondre aux besoins scolaires, mais également à ceux des sociétés locales dont les effectifs croissent également.

L'actuelle salle de gymnastique comporte 32 plages horaires hebdomadaires pour l'école. Selon la grille horaire du DEF, le total d'occupation de la salle, sans tenir compte des 1-2H, devrait être de 40 périodes pour les 3H à 8H. Nous sommes donc actuellement contraints d'utiliser d'autres locaux. Les 1-2H utilisent l'auditoire à raison de 6 périodes par semaine pour des parcours de motricité et la salle de chant à raison de 5 périodes par semaine pour de la rythmique. Les 3-4H utilisent l'auditoire à raison de 4 périodes par semaine pour de l'éducation physique. Avec l'augmentation des effectifs, de nouvelles classes se trouveraient privées de salle de gym pour faire du sport.

INTENTIONS DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Conformément aux art. 23 et 27.1 alinéa b du règlement SIA 142, le Maître de l'ouvrage entend confier, aux auteurs du projet qui sera recommandé par le jury, le mandat d'étude et de réalisation de leur projet.
Le mandat attribué à l'architecte du groupe lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 102 (édition 2014).
Dans le cas où l'architecte auteur du projet recommandé par le jury ne dispose pas des capacités nécessaires pour mener à bien l'exécution de l'ouvrage, le maître de l'ouvrage se réserve le droit, d'entente avec le·la lauréat·e, d'attribuer à un·e autre architecte une partie du mandat correspondant aux phases partielles suivantes, selon SIA 102 (2014) :
4.32 devis (4%)
4.41 appel d'offres et adjudications (8%)
4.51 contrats d'entreprises (1%)
4.52 direction des travaux et contrôle des coûts (23%)
4.53 mise en service (1%), direction des travaux de garantie (1,5%), décompte final (1%).

En cas de division du mandat d'architecte, l'attribution complémentaire se fera sur la base d'une procédure séparée conforme à la loi sur les marchés publics.
L'acceptation du crédit de construction par les organes compétents pour le financement de l'ouvrage demeure réservée.
Les mandats des ingénieur·e·s en installations techniques et autres spécialistes seront attribués par le maître de l'ouvrage, avec la participation de l'architecte lauréat·e du concours, dans le cadre des procédures légales.

OBJECTIFS DU CONCOURS

Le présent concours est mis sur pied afin de trouver le meilleur projet d'agrandissement du centre sportif actuel en termes de volumétrie, de distribution et de fonctionnement. La commune de Riddes souhaitant avoir une vision globale du développement des différentes structures envisagées sur ce site il est nécessaire de tenir compte du développement futur.

En effet les locaux actuels de la structure de la petite enfance sont suffisants pour l'instant, mais les projections imposent à la commune de planifier un agrandissement à moyen terme (10 ans). Les interrogations étant pour l'heure trop nombreuses quant à l'emplacement, au financement et au dimensionnement de la structure d'accueil de la petite enfance, la commune a pris le parti de ne pas l'intégrer au présent concours. Toutefois les participants doivent prévoir l'intégration future sur le même terrain d'une structure de la petite enfance.

Contraintes particulières :

- Le centre sportif doit rester en activité durant toute la durée des travaux.
- Le concours tend à préserver du terrain pour une éventuelle implantation future de l'UAPE sur le site.
- Les deux salles peuvent fonctionner indépendamment. Toutefois une liaison fonctionnelle entre les salles est vivement souhaitée.
- Aucune rénovation de la salle actuelle n'est prévue à court terme.

GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCEDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture à un degré en procédure par invitation selon les articles 3.1.b ; 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa c, d'une procédure sur invitation selon les art. 20 et 22 de l'AIMP du 15.11.2019 (état au 01.01.2024) et l'art. 5 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 15.03.2023 (état au 01.01.2024).

LANGUE

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement

ARCHITECTES INVITES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours s'adresse à des groupes formés obligatoirement d'un.e architecte responsable du groupe et d'un.e ingénieur en génie civil. Les 5 bureaux d'architectes suivants sont invités à participer au concours :

R2A Architectes
Rue des Platanes 1
1950 Sion
hello@r2a.ch

Atelier d'architecture Game
Rue du Collège 1
1920 Martigny
info@game-vs.ch

Delaloye Architectes SA
Avenue de la Gare 38
1920 Martigny
info@delaloyearchitectes.ch

Savioz Fabrizzi architectes fas
Route des Ronquoz 35
1950 Sion
info@sf-ar.ch

Dare architectes sàrl
Route de Merdesson 3A,
1955 Saint-Pierre-de-Clages
contact@dare-a.com

Les architectes invités ne doivent se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142. (indépendance avec les membres du jury)
Les architectes doivent être inscrits sur la liste permanente d'un canton suisse, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de la protection des travailleurs (tél. : 027/606.74.00 (F)).
Les collaborateurs occasionnels engagés pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification.
Un·e architecte employé, peut participer au concours si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours comme concurrent·e, membre du jury ou expert. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification.
Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les architectes porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre étranger doivent fournir la preuve de l'équivalence de ces qualifications.

CRITERES DE JUGEMENT

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec le contexte
- Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet
- Expression architecturale et adéquation au thème
- Economie générale du projet

REPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 11 questions anonymes ont été transmises par e-mail le 4 novembre 2024 aux 5 bureaux invités

JURY

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président et membre professionnel

M.	Philippe Venetz	Architecte cantonal, chef du SIP

Membres non professionnels

Mme	Christel Duc	Présidente de la commune de Riddes
M.	Frédéric Métroz	Conseiller communal, Riddes
M.	Johan Epiney	Directeur des écoles, Riddes

Membres professionnels

Mme	Stéphanie Fornay-Farquet	Architecte EPFL, SIA, Le Châble
M.	Alexandre Rey	Architecte HES, FAS, SIA, Sion
M.	Nicolas Corger	Ingénieur civil EPFZ, SIA, Monthey

Suppléants non-professionnels

M.	Mathieu Caruzzo	Adjoint de direction des écoles de Riddes
M.	Eric Morand	Vice-président commune de Riddes

Suppléants professionnels

M.	Christophe Lugon-Moulin	Architecte au SIP, canton VS
M.	Stéphane Saudan	Architecte EPFL, SIA, Martigny

Expert·e·s

M.	Michel Beytrison	Service de l'enseignement, VS
M.	Didier Morard	Service technique, Riddes
Mme	Romaine Savioz	Services des constructions, Riddes

Eric Morand, absent, n'a pas participé aux délibérations du jury.

EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen préalable, sans jugement de valeur, mais portant sur le contrôle de leur conformité avec le règlement du concours et des modalités du rendu. L'examen a été réalisé par le Service de l'immobilier et patrimoine en date du 18 février 2025. Il a porté sur les points suivants:

Délai du rendu

5 équipes pluridisciplinaires sont invitées au concours, 5 projets ont été retournés au SIP dans les délais et les 5 maquettes sont parvenues à l'administration communale de Riddes pour le 7 mars 2025.

Respect du périmètre du concours

Tous les projets remis respectent le périmètre mis à disposition.

Respect des prescriptions

Du contrôle du respect des distances minimales aux routes il ressort que les projets N°02 et 04 sont à vérifier ultérieurement.

Le maintien du parking de la Vidondée n'est respecté que partiellement dans les projets N°04 et 05, alors que le projet N°02 ne le dessine pas.

La liaison de plain-pied entre les deux salles de gymnastique est respectée, hormis pour le projet N°01

Tous les projets respectent les distances minimales entre bâtiments ainsi que le maintien de l'entrée de l'abri PC.

Programme des locaux

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse de chacun des projets ci-après.
Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Valeurs statistiques

Les calculs du cube SIA et des surfaces brutes de plancher ont été vérifiés avant le jugement.

JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS

Le jury s'est réuni le mardi 11 mars 2025.

REFLEXION SUR L'ENSEMBLE DES PROJETS

Malgré le peu d'enjeux lié à l'implantation avec une seule possibilité, le jury a pu évaluer une diversité de propositions. Il relève que les 5 projets apportent tous, à des degrés divers, une contribution à la résolution des problèmes posés.

ANALYSE DE DETAIL DES PROJETS

Préalablement au jugement, le jury a passé en revue les 5 projets affichés, afin de s'informer des résultats du contrôle technique et de prendre connaissance des caractéristiques de chaque proposition.
Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury décide d'accepter tous les projets au jugement.

Le jury décide également d'analyser les 5 projets en 1 tour de jugement et d'attribuer 5 prix. Il a pu apprécier les projets et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés.

Les projets ont été analysés avec les critères définis ci-dessus dans leur globalité en portant une attention particulière aux réflexions du Maître de l'ouvrage.
Le jury a étudié le fonctionnement général des projets. Puis la pertinence de la disposition et des relations entre les différentes affectations. L'organisation et la qualité des espaces intérieurs et extérieurs. Enfin les qualités structurelles et spatiales des bâtiments, ainsi que l'expression architecturale, l'économicité et l'approche environnementale des projets.
Les différents aspects thématiques abordés sont débattus par le jury.

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le Jury dispose d'une somme globale de Fr. 28'000.00 TTC pour attribuer des prix et des mentions.

Cette somme est destinée à l'attribution des prix et des mentions éventuelles, dans les limites fixées par l'art. 17.3 du Règlement SIA 142. De ce montant, 40% au maximum peuvent être attribués à des mentions. La somme attribuée aux éventuelles mentions est comprise dans le montant ci-dessus.

1er rang / 1er prix			
Projet	N°02	MUON	10'000.- TTC
2e rang / 2e prix			
Projet	N°04	ACCOLADE	6'000.- TTC
3e rang / 3e prix			
Projet	N°01	UNE FENÊTRE SUR LE VILLAGE	4'500.- TTC
4e rang / 4e prix			
Projet	N°05	TWISTED SISTER	4'000.- TTC
5e rang / 5e prix			
Projet	N°03	POMME DE REINETTE ET POMME D'API	3'500.- TTC

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à l'unanimité

décide d'attribuer le 1er rang, 1er prix au projet :

n° 2, devise " MUON "

et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Riddes, le 11 mars 2025

Philippe Venetz

Christel Duc

Frédéric Métroz

Johan Epiney

Stéphanie Fornay-Farquet

Alexandre Rey

Nicolas Corger

Mathieu Caruzzo

Eric Morand

Christophe Lugon-Moulin

Stéphane Saudan

Michel Beytrison

Didier Morard

Romaine Savioz

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner le travail fourni par les participants dans la recherche de réponses aux problèmes posés.

La qualité et la diversité des propositions présentées ont permis de comparer des choix en termes de fonctionnement et de relations aux aménagements existants de manière à proposer une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

A l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N°02 «MUON» la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Le projet propose l'implantation de la nouvelle salle de gymnastique de manière perpendiculaire à l'existante et au même niveau que celle-ci. L'entrée se fait par le sud depuis le nouveau cheminement est-ouest, elle donne sur une galerie offrant une vue plongeante sur la salle et l'accès aux vestiaires des élèves. Une double hauteur crée une relation avec le niveau inférieur et permet d'amener de la lumière naturelle. La liaison directe entre les deux salles de gymnastique et celle redimensionnée par le couloir existant offre aux utilisateurs différentes possibilités d'exploitation.

Le jury salue ce projet qui de par sa volumétrie, la réorganisation des accès, la matérialité, répond de manière «humble» aux attentes du maître d'ouvrage.

Conformément à l'art. 23 et 27.1 b) du règlement SIA 142, ainsi que l'art.1.15 du règlement-programme du concours, le Maître de l'ouvrage entend confier au groupement auteur·e du projet N°2 «MUON» le mandat d'étude et de réalisation de son projet. Aussi bien les prestations d'architecte et d'ingénieur civil.

EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu le **mardi 8 avril 2025 à 17h30 à la salle bleue, au rez inférieur de l'école de Riddes**, rue de Combremont 6, 1908 Riddes

Les projets y seront exposés jusqu'au vendredi 11 avril 2025, entrée libre de 17h30 à 19h00.

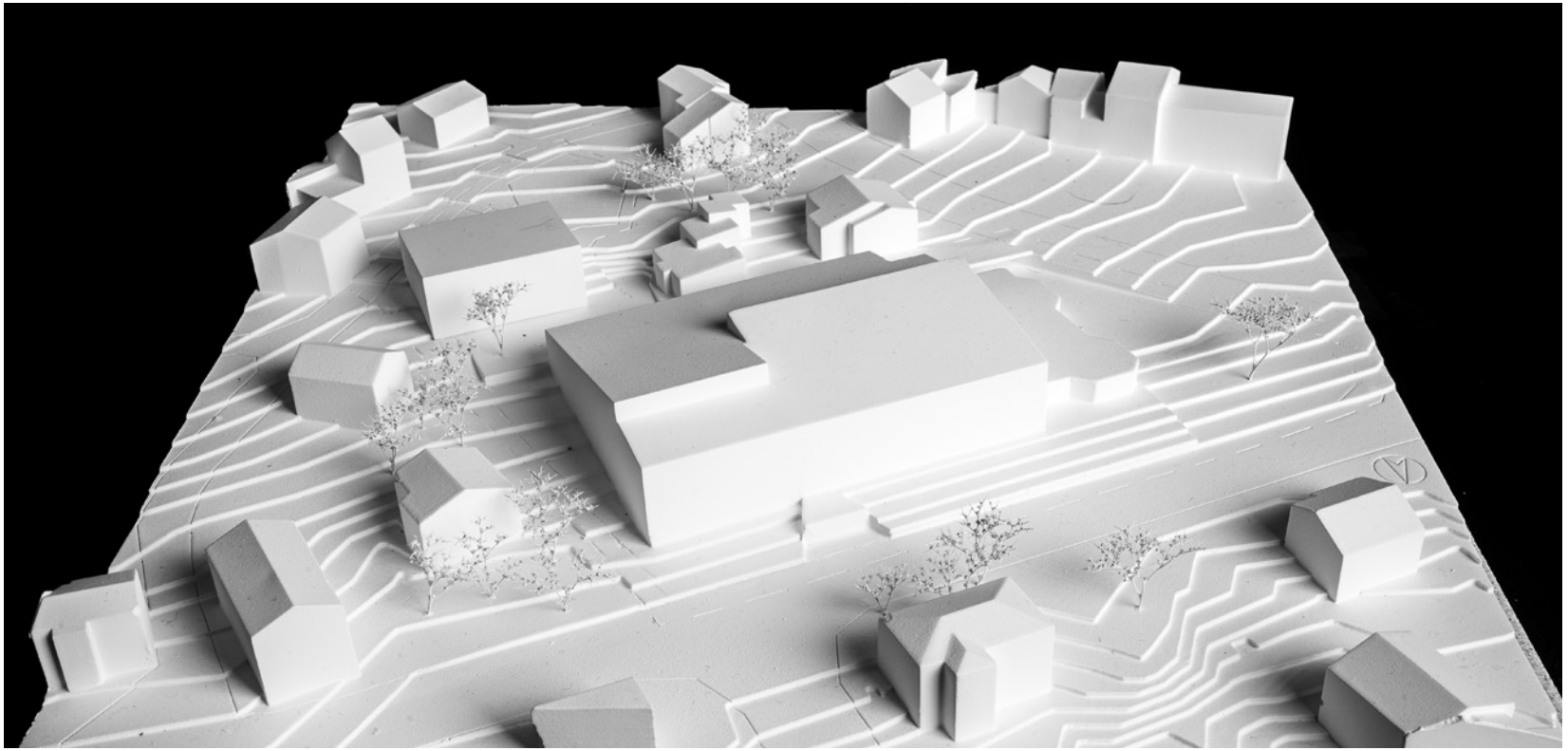

N°02 MUON
1ER RANG / 1ER PRIX

SAVIOZ FABRIZZI ARCHITECTES, SION
Collaborateurs :
Laurent Savioz, Claude Fabrizzi, Mathieu Sierro, Marc Evéquoz, Alix Eggli

ALPATEC SA, MARTIGNY
Collaborateurs :
Alain Hugo, André-Michel Fort, Jacques Formaz

Le projet propose l'implantation de la nouvelle salle de gymnastique de manière perpendiculaire à l'existante et au même niveau que celle-ci. Par ces toitures, le nouveau volume répond au langage existant tout en offrant de nouvelles qualités d'éclairage et de ventilation. A l'ouest du volume existant, la création d'une «place» créé le lien avec la cour de l'école, l'entrée à l'actuelle salle polyvalente et l'accès aux nouvelles entrées situées au niveau supérieur, dans le respect des accès existants (rue de Combremont) et du terrain naturel. La «tranchée» remblayée offre de nouvelles entrées pour l'UAPE et les gradins mais également à la nouvelle salle, tout en maintenant l'entrée inférieure pour les écoliers. Par cette composition, l'actuelle UAPE hérite d'une cour sécurisée accessible par trois chemins piétonniers. L'implantation de la nouvelle UAPE renforcera encore cette proposition.

L'entrée à la nouvelle salle se fait également au sud depuis le nouveau cheminement est-ouest, elle donne sur une galerie offrant une vue plongeante sur la salle et l'accès aux vestiaires des élèves. Une double hauteur crée une relation avec le niveau inférieur et permet d'amener de la lumière naturelle. La liaison directe entre les deux salles de gymnastique et celle redimensionnée par le couloir existant offre aux utilisateurs différentes possibilités d'exploitation.

Le langage architectural proposé reprend la trame existante et réinterprète la matière au travers d'une construction en bois local. En façade est, le rapport entre le socle en béton, le terrain naturel et l'accès direct à la nouvelle salle sont appréciés. La position de l'abri, au niveau de la route nord, permet la mutualisation avec l'accès existant et limite ainsi les mouvements de terre.

Le jury salue cette proposition qui de par sa volumétrie, la réorganisation des accès, la matérialité, répond de manière «humble» aux attentes du maitre d'ouvrage.

Le projet se trouve dans la moyenne inférieure des volumes SIA.

La structure porteuse de l'ouvrage est prévue selon un système poteau-poutre en bois lamellé collé. La partie shed de la toiture peut avantageusement être utilisée pour concentrer les descentes de charges à proximité. Le système est stabilisé d'une part par des croix de St-André métalliques sur trois façades et d'autre part, en façade nord, par un cadre rigide formé d'une poutre à treillis.

muon

insertion dans le contexte bâti

la nouvelle salle de sport s'implante dans le prolongement de la salle existante, formant ainsi un complexe sportif unifié sous un même toit. la grande toiture à faible pente, l'expression de la structure porteuse en façade et les grandes ouvertures sur le paysage au nord sont le langage architectural qui unit les deux salles.

un nouveau cheminement est-ouest est aménagé, plus qualitatif que la tranchée actuelle, il est situé au niveau du terrain naturel. il relie la zone de rencontre (rue de combremont) à l'aspe existante de plein-pied, puis à une nouvelle placette où se situent les entrées de la nouvelle salle de sport et de l'extension de l'aspe.

à terme, la future aspe pourrait s'implanter au sud de la nouvelle salle de gym. son intégration dans la pente garantirait un accès aisé depuis le haut ou le bas de la parcelle et une liaison à des espaces extérieurs de qualité.

la transformation de la route de combremont en zone de rencontre permet d'envisager une place d'accueil plus ouverte devant la salle, en continuité avec l'ancienne chaussée et en dialogue avec la cour d'école. pour sécuriser le chemin scolaire, les places de stationnement situées au nord du bâtiment, dont la visibilité est insuffisante et qui induisent un trafic indésirable, seront relocalisées.

concept architectural

la nouvelle salle s'implante délicatement à l'arrière de l'édifice existant, sans en perturber le fonctionnement. seules quelques interventions ciblées sont nécessaires, notamment l'élargissement du couloir et le démontage de la régie.

son architecture réinterprète le langage du bâtiment actuel, avec une toiture qui exploite la lumière zénithale grâce à un dispositif de shed. une large ouverture en façade nord cadre un panorama sur le coteau en rive droite, avec l'ardève en premier plan. afin d'adapter la transparence de cette ouverture aux besoins des usagers (limitation de l'éblouissement, protection solaire, confort visuel pour les activités sportives), un système d'occultation est intégré.

l'accès à la nouvelle salle s'effectue soit par le couloir de la salle existante, soit par une entrée indépendante située à l'étage des vestiaires. un vide d'étage à proximité de cette entrée permet d'établir une relation visuelle entre les niveaux et d'apporter une lumière naturelle généreuse au hall devant la salle.

les deux salles peuvent fonctionner de manière totalement autonome, que ce soit pour des usages scolaires ou associatifs. en revanche, elles peuvent aussi être réunies en un seul complexe lors d'événements sportifs ou culturels d'envergure.

dans une démarche durable, la nouvelle salle est entièrement construite en bois, à l'exception de l'abri pc intégré dans un socle en béton.

énergie

un volume compact, une très bonne enveloppe thermique, une ventilation contrôlée, un pan sud entièrement couvert d'ardoises photovoltaïques permettent à ce bâtiment d'être très économe en énergie et de respecter le standard minergie P-ECO.

la construction en ossature bois, privilégiant du bois local, assure une construction économique, à faible empreinte carbone et pérenne.

N°02 **MUON**

commune de riddes – concours de projets pour la construction d'une salle de gymnastique – février 2025

muon

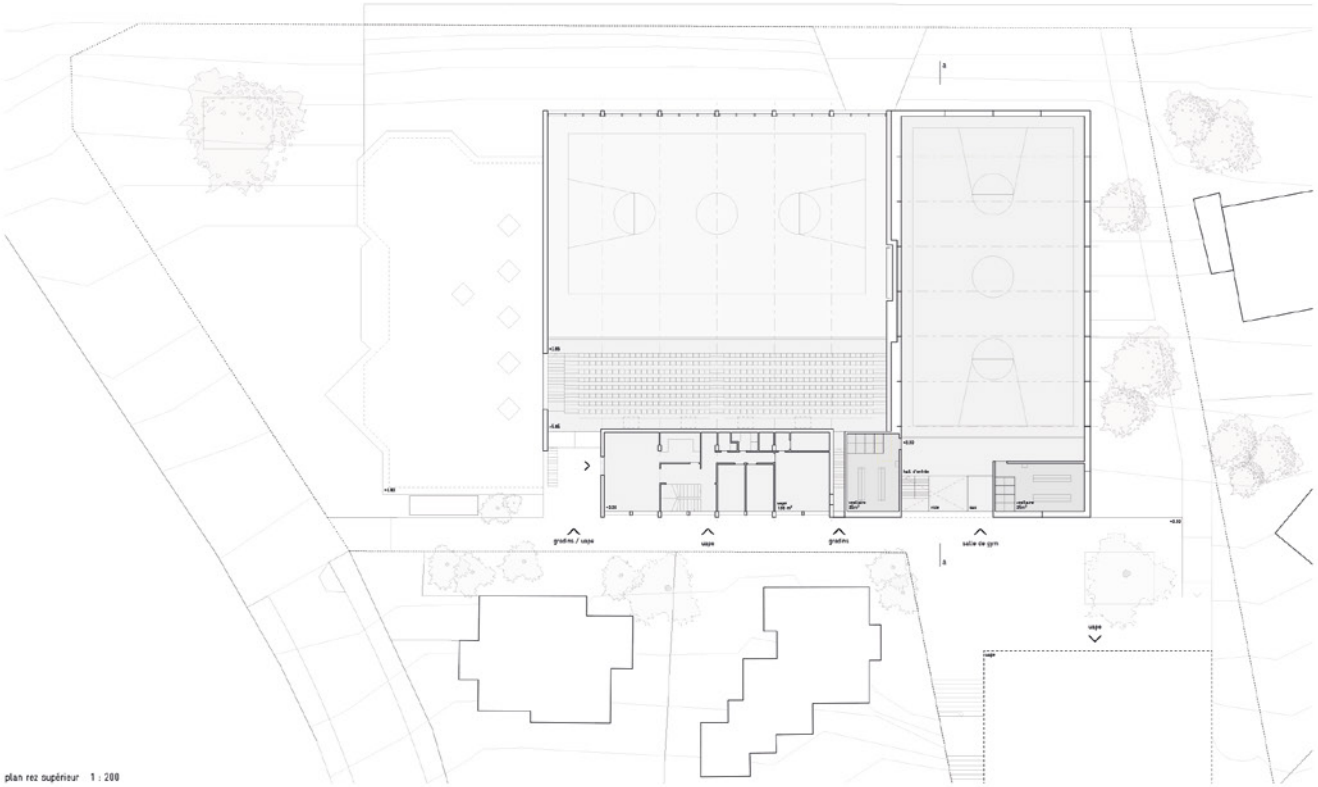

plan rez supérieur 1 : 200

fonctionnement en 2 salles indépendantes (scolaire ou associatif)

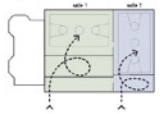

fonctionnement "grandes manifestations" (matcha/tournois/spectacles)

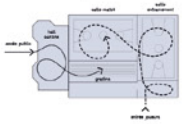

concept parasismique

le projet se situe en zone sismique z3b, où les accélérations au sol sont maximales en suisse. de plus, les conditions géologiques sont défavorables, la construction reposant sur un sol meuble de classe c selon la norme sia, ce qui amplifie les efforts sismiques de 45 % par rapport à une structure fondée sur du rocher. par ailleurs, le bâtiment étant public et fréquenté par des enfants, il est classé en ccii, nécessitant une résistance sismique 20 % supérieure à celle d'une construction standard. ainsi, la prise en compte des contraintes sismiques est un enjeu central de ce projet.
la structure porteuse de la salle de gym est entièrement réalisée en bois, avec des poutres en bois lamellé-collé de 50 cm assurant la portance de la toiture. grâce à cette conception légère, les forces d'inertie générées en cas de séisme sont réduites, facilitant le contreventement. la toiture, constituée de dalles en bois préfabriquées, joue un rôle de diaphragme rigide, garantissant une transmission optimale des efforts aux éléments verticaux de stabilisation.
la résistance parasismique repose sur un système de contreventement mixte dans le sens longitudinal et sur la façade sud, des tirants métalliques en croix de st-andré sont disposés entre les poteaux en bois, assurant une stabilité efficace. en façade nord, afin de préserver luminosité et transparence, aucun élément métallique n'est utilisé, la résistance transversale étant confiée à des cadres rigides encastrés dans le sous-sol en béton armé.
un modèle 3d a été réalisé afin de vérifier le bon comportement dynamique de la structure et a permis de démontrer que les déplacements latéraux sont maîtrisés. enfin, un joint parasismique sépare la nouvelle structure du bâtiment existant, afin d'éviter toute interaction néfaste en cas de séisme.

Schéma : Vérification de la structure porteuse, sous l'action sismique de dimensionnement. Déplacements latéraux contrôlés.

élévation sud 1 : 200

N°02 **MUON**

commune de riddes – concours de projets pour la construction d'une salle de gymnastique – février 2025

muon

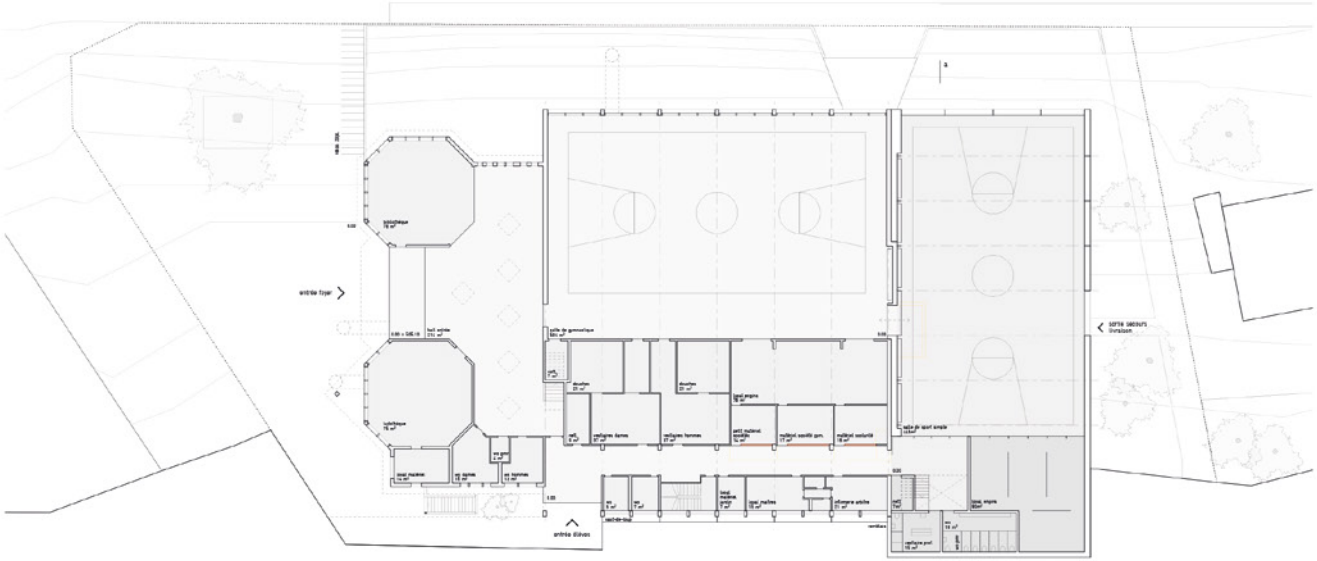

plan rez inférieur 1 : 200

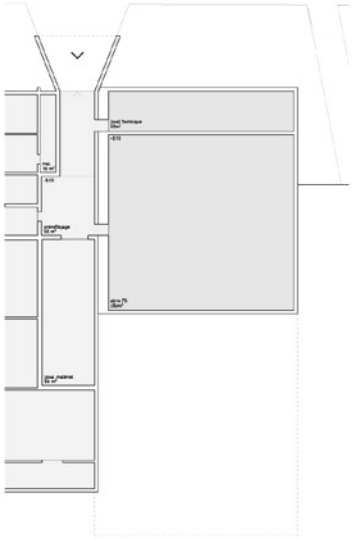

plan sous-sol 1 : 200

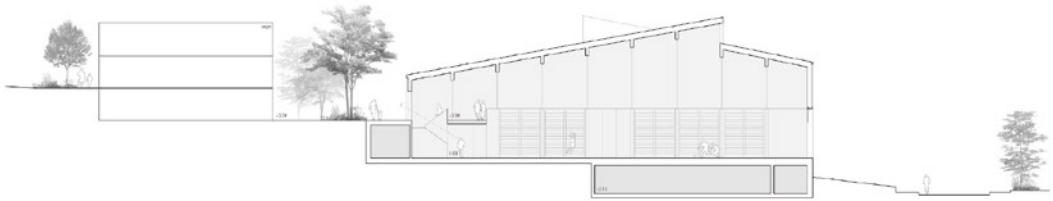

coupe transversale a : 200

élévation est 1 : 200

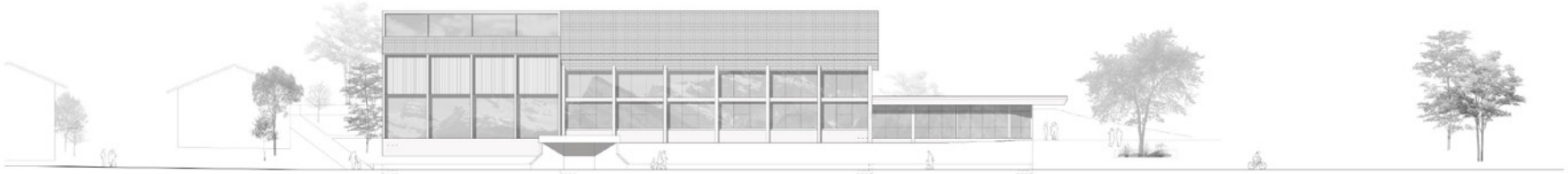

élévation nord 1 : 200

N°02 **MUON**

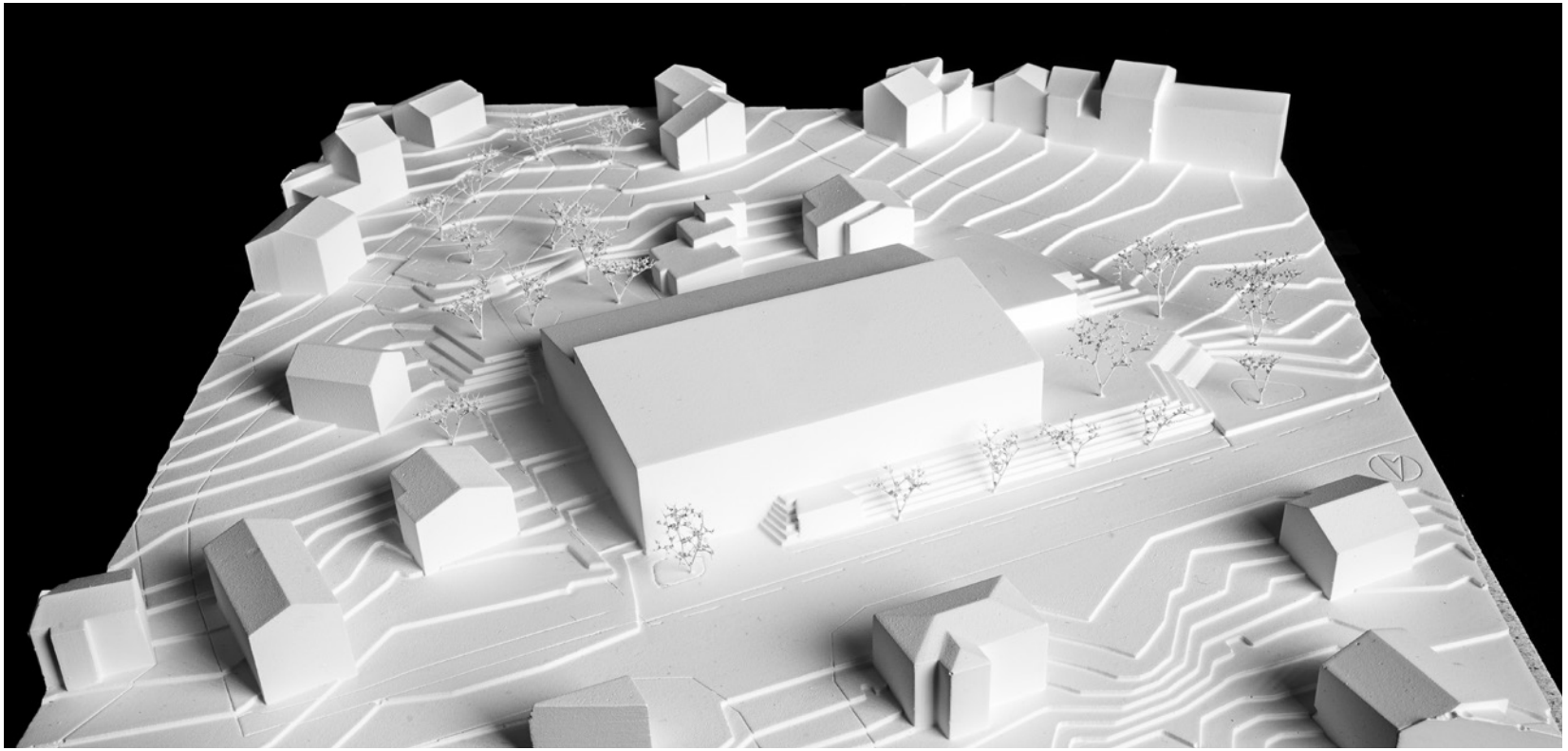

N°04 ACCOLADE

2ÈME RANG / 2ÈME PRIX

DARE ARCHITECTES SÀRL, ST-PIERRE-DE-CLAGES

Collaborateurs :

Gras Alice, Bugaud Delphine, Blanchard Eloïse, Bergerre Milena,
Baudin Lauranne, Cretton David

LATTION BRUCHEZ INGÉNIEURS SA, MURAZ

Collaborateurs :

Eric Lattion, Pierre Bruchez, Garry Francey, Vincent Fischer, Claire Fournier

La nouvelle salle s'implante dans la continuité du volume existant en reprenant le gabarit de la toiture et le langage structuré des façades. la nouvelle structure et les façades sont réalisées en bois ; le revêtement est prolongé sur les façades existantes pour mieux intégrer l'existant.

La salle est implantée au même niveau que l'existante pour faciliter l'intégration des deux salles.
un nouveau cheminement est créé au sud, au-dessus du passage actuel pour créer un accès direct, de plain-pied, avec la rue de combremont.

Le nouveau cheminement distribue directement à l'étage l'UAPE actuelle et débouche sur une place au sud de la salle qui est ainsi située un niveau au-dessus de la salle de sport. La place est également accessible par un chemin en escaliers aménagé sur le côté Est de la salle.

De la place, on accède à la salle par un couvert qui s'ouvre sur un espace pour le public en galerie sur la salle. de la galerie on accède à l'étage inférieur par une cage d'escaliers avec un ascenseur ; la galerie permet également un accès aux gradins de la salle actuelle pour laisser le public circuler entre les deux salles en cas de manifestation commune.

Les vestiaires sont aménagés au-dessous du couvert d'entrée et de la galerie dans le prolongement des locaux de service et des circulations existantes.
les connections avec la salle existante sont renforcées par la mutualisation du local des engins en réaménageant le local actuel qui est agrandi dans les locaux des sociétés. Les services actuels de la salle (vestiaires, sanitaires, annexes) sont retravaillés et agrandis dans le volume du passage actuel étendant ainsi l'intervention à toute la zone de service de la salle existante.

L'emplacement de la future UAPE est proposé sur l'emplacement de la ludothèque et bibliothèque actuelles qui sont reconstruites avec l'UAPE.

Le jury relève la qualité de la proposition globale et sa cohérence ; elle s'inscrit harmonieusement dans le site et résout les enjeux de circulation et d'accès.
la proposition anticipe toutefois largement la volonté du maître de l'ouvrage et impose une première étape de réalisation d'une trop grande ampleur.
De plus, en reprenant le gabarit du bâtiment existant, le projet développe un volume important, supérieur aux autres projets, sans compter les importantes interventions sur le bâtiment existant.

La portée principale est franchie par des poutres BLC de 80cm de hauteur, appuyées d'une part sur le mur en béton armé de la salle de gymnastique existante et d'autre part sur de nouvelles colonnes en bois, alors que la toiture est réalisée en dalles bois. Le système Detan (tirants métalliques) est mis en œuvre pour la stabilisation latérale, couplé au noyau en béton armé. Le projet permet de réaliser les interventions nécessaires sur la partie existante d'un point de vue parasismique, malgré la liaison mécanique prévue avec la nouvelle salle.

N°04 **ACCOLADE**

ACCOLADE

CONCOURS SALLE DE GYM R ODES

plan de situation 1:2000

Une intervention compacte pour une valorisation du bâtiment existant

Le pôle sportif occupe une place stratégique au sein de la commune de Rédés. Situé à proximité du centre scolaire primaire et du centre culturel de la Victoulée, il constitue un pôle central pour les activités sportives, éducatives et culturelles de la commune. Cependant, l'augmentation rapide de la population, et en particulier du nombre d'enfants scolarisés, met en évidence les limites fonctionnelles de cette structure. L'exploitation de la salle est actuellement saturée, et les conditions d'accès, tout comme les espaces techniques, ne permettent plus de répondre efficacement aux besoins croissants des utilisateurs. Le projet proposé vise à résoudre cette problématique en prolongeant la volumétrie existante de la salle de sport, tout en optimisant son fonctionnement global. La nouvelle salle s'intègre dans la continuité de la structure actuelle afin de garantir une cohérence visuelle et fonctionnelle. Les deux espaces sont reliés, ce qui rationalise les circulations tout en permettant une utilisation indépendante de chaque salle, le tout dans un volume compact. Le projet repose sur des principes de rationalité, de pragmatisme et d'efficacité, tout en maîtrisant les coûts et limitant les excavations.

Une mutualisation des espaces pour un fonctionnement polyvalent

L'entrée principale de la nouvelle salle de sport située au sud-est permet une liaison directe et aisée depuis le parking sud. L'accès au rez-inférieur se fait depuis le sud-ouest, en continuité avec l'entrée existante et un second accès à l'est offre un lien direct à la nouvelle salle. Ces accès à l'est et à l'ouest permettent une autonomie de fonctionnement pour les deux salles et fluidifient une circulation fluide. Le nouvel escalier ainsi que l'ascenseur bénéficient au fonctionnement des deux salles, sans gêner à la nouvelle intervention, le bâtiment existant assure désormais l'accessibilité aux PMR. À l'arrière de la salle actuelle, une bande technique semi-enterrée regroupe les espaces fonctionnels essentiels : le local matériel, les locaux de stockage, les vestiaires des enseignants, l'infirmerie et les sanitaires. La mutualisation des locaux engine entre les deux salles permet une gestion optimisée des espaces techniques. Les vestiaires de la nouvelle salle s'intègrent également dans cette bande fonctionnelle. Au rez-supérieur, un hall d'entrée surplombe la nouvelle salle et se connecte aux gradins de la salle de gym existante. Cet espace d'accueil devient un véritable lieu de transition et de rencontre facilitant l'accessibilité et l'interaction entre les différentes parties du centre sportif. Au sous-sol, en plus des locaux techniques et de stockage, un abri PC est aménagé, superposé à la nouvelle salle de sport et relié à l'existant par le local de pré-entrainge. Ce nouvel abri est conçu pour être polyvalent, avec la possibilité d'être utilisé en tant que parking souterrain avec accès indépendant depuis l'entrée principale, répondant ainsi aux besoins croissants de stationnement en raison de l'afflux de public. Ces stationnements supplémentaires permettraient d'aménager la rue du collège en favorisant les circulations piétonnes et cyclables. Un cheminement piéton est créé le long de la nouvelle salle, à l'est, reliant la rue du Collège à la rue de la Victoulée.

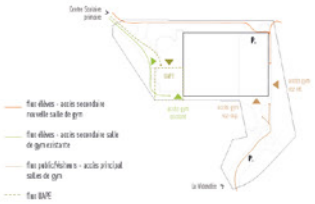

Un phasage pour une vision future du site

L'implantation future d'une structure IUAPE, orientée du côté du Centre Scolaire a été anticipée dans la conception. Elle s'insère dans la continuité de la bande technique au rez-inférieur en remplacement de l'actuelle latérithique et bénéficiera d'une connexion extérieure avec une place située à l'ouest. Au rez-supérieur, l'IUAPE occupera l'appartement de l'IUAPE existante et les gradins. Cette flexibilité permet de garantir l'indépendance fonctionnelle de la salle de sport, que l'IUAPE soit réalisée ou non à moyen terme. La première phase de la construction consiste à réaliser la nouvelle salle de sport et ses vestiaires, offrant aux utilisateurs un espace fonctionnel pendant que les locaux existants, au rez-inférieur, sont réaménagés. L'IUAPE existante pourra être utilisée au rez-supérieur, éventuellement en réaménagement le foyer. Ensuite, son extension au rez-inférieur sera réalisée. L'entrée sera partagée entre la salle de sport et l'IUAPE, bien que l'entrée principale du complexe sportif reste au rez-supérieur.

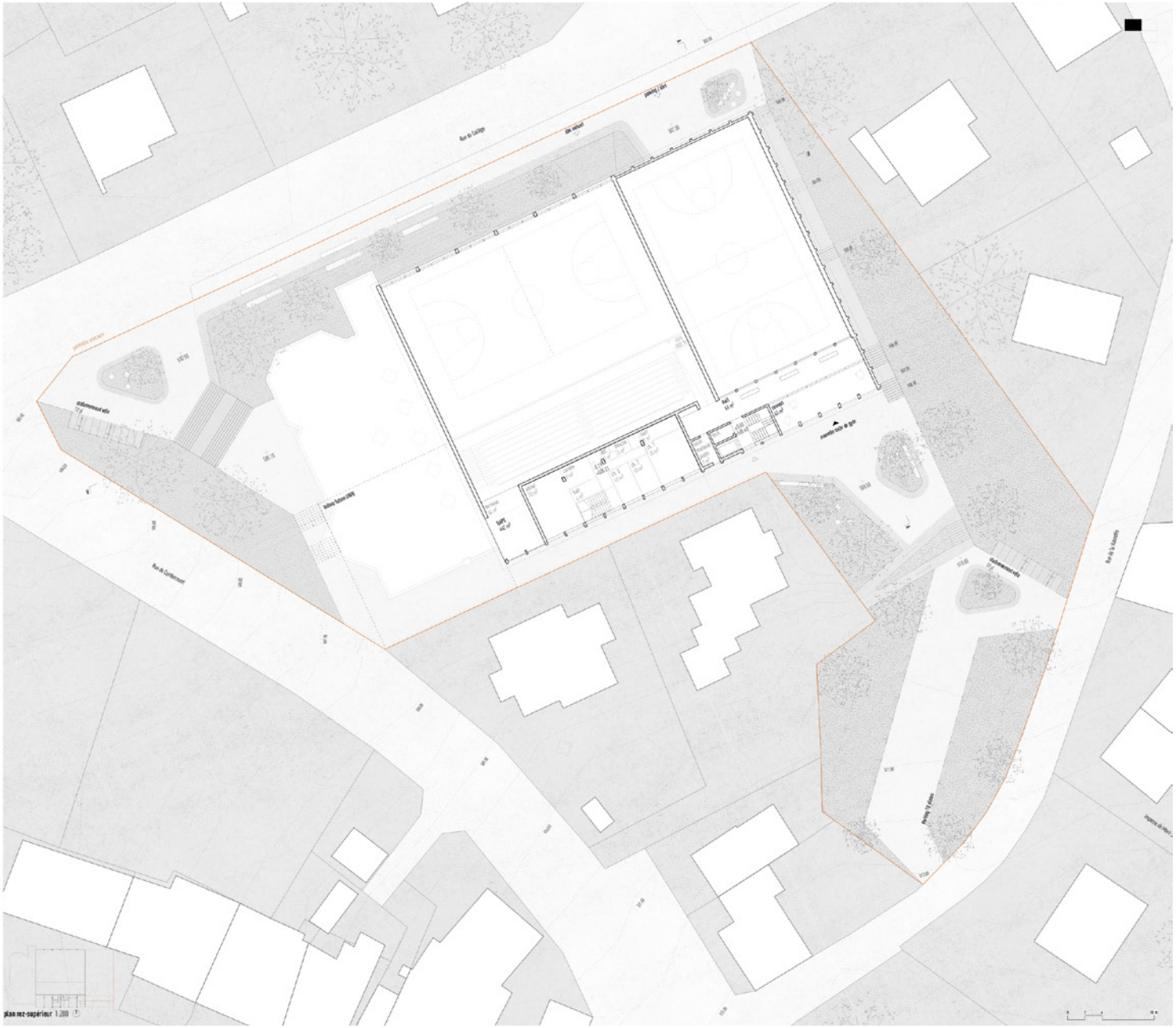

N°04 **ACCOLADE**

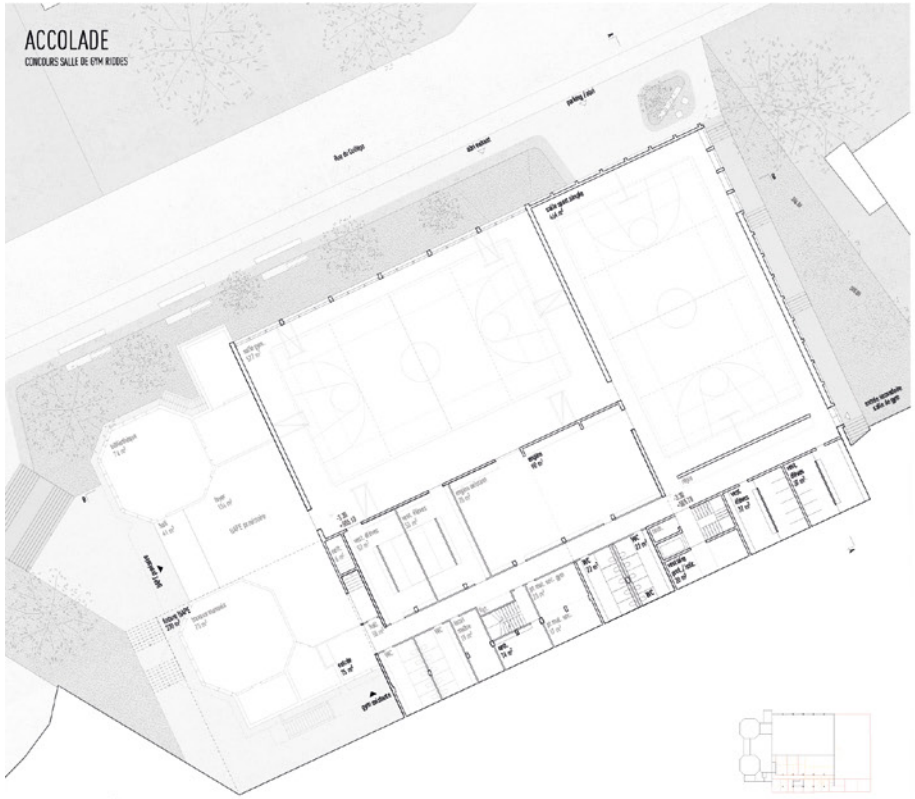

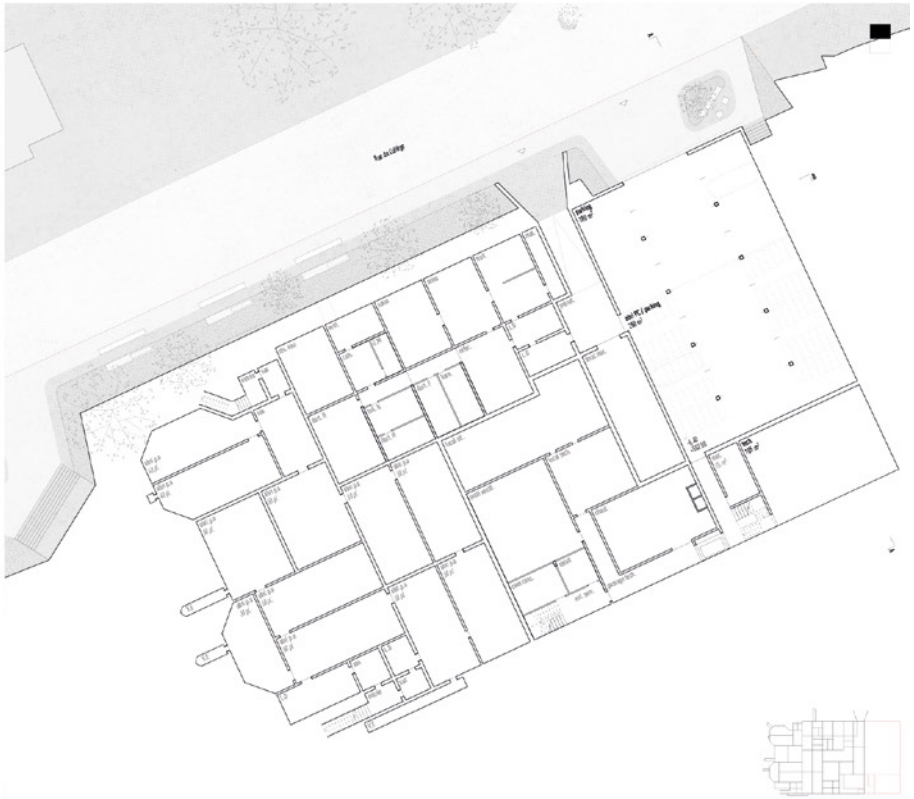

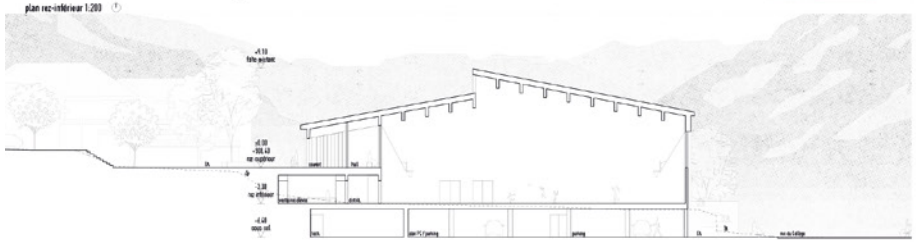

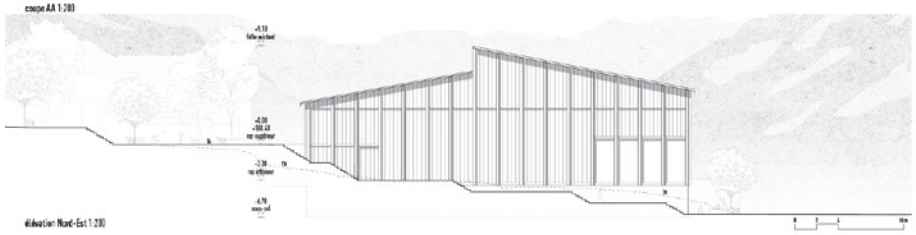

N°04 **ACCOLADE**

ACCOLADE

CONCOURS SALLE DE GYM RODEES

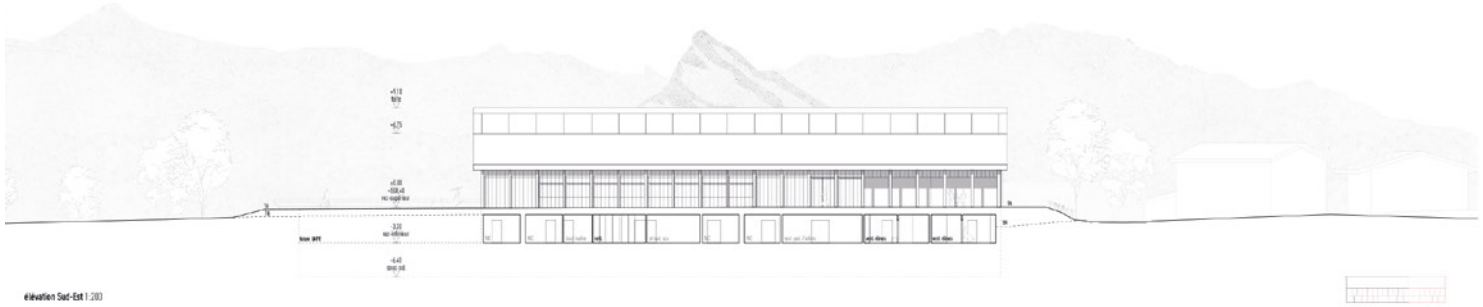

élévation Sud-Est 1:200

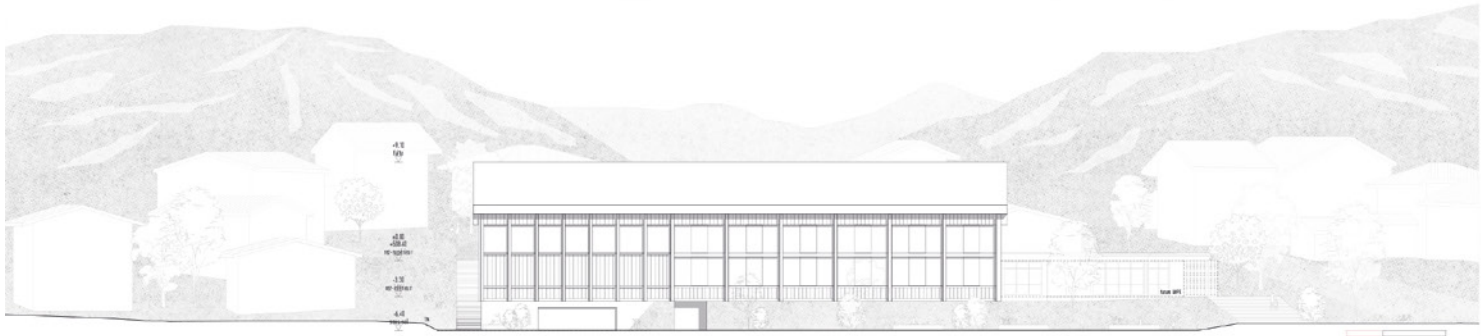

élévation Nord-Ouest 1:200

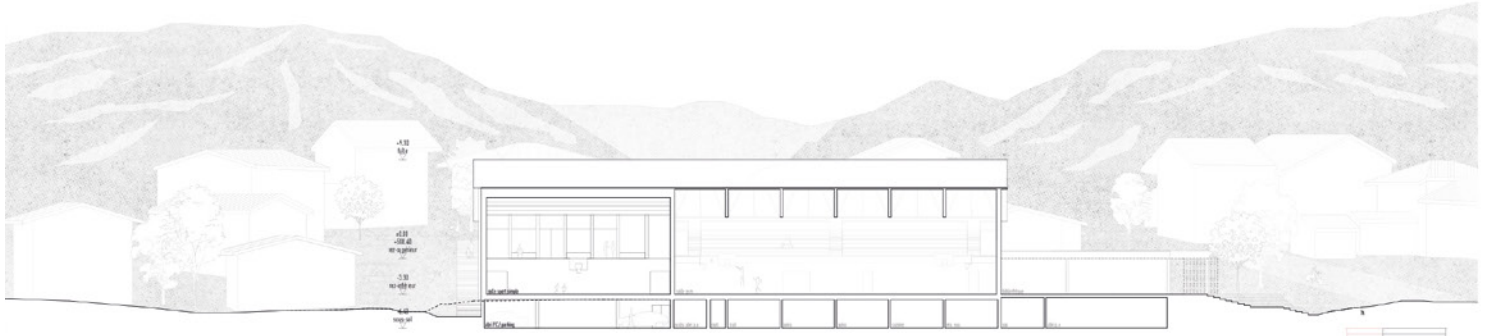

coupe BB 1:200

Phase 0 - Existant

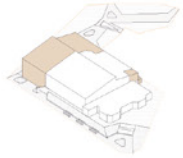

Phase 1 - Nouvelle salle de gym

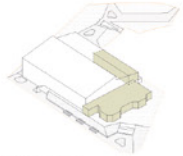

Phase 2 - UAPE provisoire

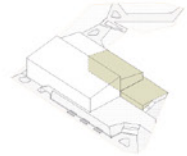

Phase 3 - UAPE + bibliothèque

Une structure en continuité avec le bâtiment existant

La matérialité et l'architecture du projet sont centrées sur la durabilité et l'intégration au site. Le bois choisi comme matériau principal, joue avec l'esthétique de la façade de la salle existante tout en reprenant son rythme. Les façades vitrées de l'actuelle salle sont prolongées pour maximiser l'apport en lumière naturelle dans la nouvelle salle. Le shed est pourvu de capteurs solaires participant à la performance énergétique globale du projet. La structure porteuse de la nouvelle salle repose sur une conception simple, rationnelle et durable. La charpente de la toiture légère est entièrement réalisée en bois, avec des poutres principales en BLC de 230 × 800 mm, disposées avec un espacement de 2,2 m. Les poutres principales s'appuient sur le mur en béton existant, dont la résistance est suffisante pour reprendre les efforts transmis. Le plancher de toiture en CLT d'une épaisseur de 8 cm assure non seulement la répartition des charges verticales, mais également le contreventement de l'ensemble dans son plan. Les éléments en contact avec le sol sont réalisés en béton armé pour résister aux contraintes d'humidité et assurer une répartition des efforts efficace. Le sudes sera solidarisé avec l'existant afin d'absorber les charges verticales supplémentaires induites par le mur d'appui existant de la nouvelle toiture. Le contreventement parasismique de la nouvelle structure est assuré, sur les façades vitrées, par des diagonales métalliques de type Delta. Par ailleurs, la stabilité horizontale est renforcée par le mur en béton de séparation existant, ainsi que par les nouveaux noyaux de circulation en béton armé. La structure existante sera renforcée conformément aux recommandations de l'étude préalable. Des contreventements métalliques Delta seront également intégrés aux parties vitrées, dans le même esprit que ceux prévus pour l'extension, afin d'assurer une homogénéité structurelle et un comportement efficace en cas de séisme. Enfin, la nouvelle structure sera solidarisée à l'existant, garantissant un comportement monolithique lors d'un séisme. Cette liaison permet d'éviter les effets d'entrechoquement entre les deux structures, même sous des sollicitations de faible intensité, réduisant ainsi les risques de dégradations. Les assemblages bois-bois et bois-béton seront facilement démontables en vue d'une réutilisation. Le béton coulé sur place sera fabriqué à partir de béton recyclé, intégrant un ciment à faible teneur en clinker.

- poutre métallique triangulée existante
- poutre métallique shed
- poteau existant
- noyau béton armé
- poutre BLC 25x80cm
- poteau BLC 25x35cm
- contreventement type Delta

N°04 **ACCOLADE**

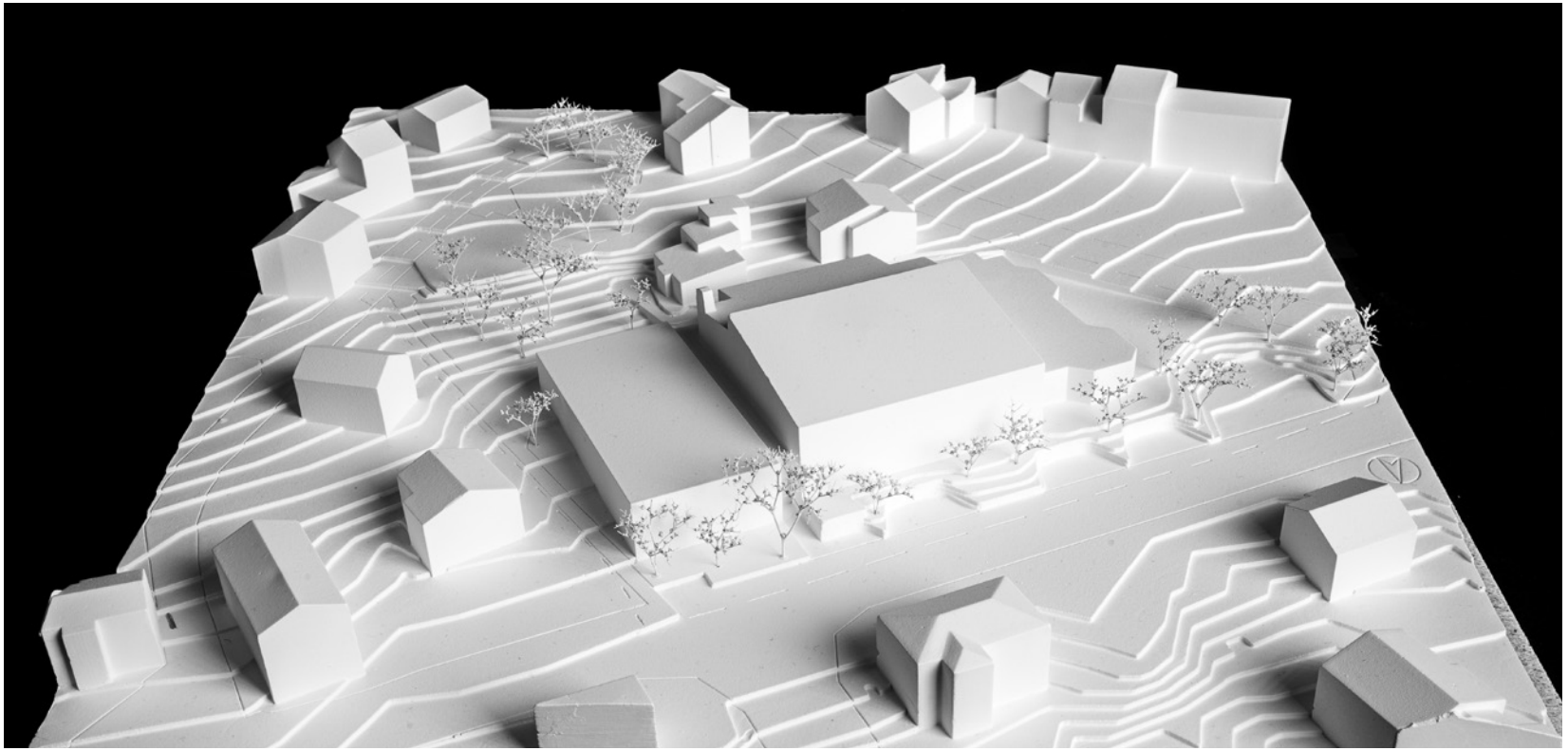

N°01 UNE FENÊTRE SUR LE VILLAGE

3ÈME RANG / 3ÈME PRIX

GAME-VS SÀRL, MARTIGNY
Collaborateurs :
Nicolas Meilland, Michael Darbellay

INGEWOOD, SAINT-MAURICE
Collaborateurs :
Léonard Dorsaz, Adrien Cahu

THETAZ INGÉNIEURS CIVILS SA, MARTIGNY
Collaborateurs :
Jean-François Thétaz, Florentin Cotture

Le projet propose un volume «indépendant», reprenant le gabarit du bâtiment existant et séparé par un joint creux. La nouvelle salle de sport se trouve au niveau de la rue nord, décalée d'un niveau par rapport à la salle existante, permettant dans le futur de recevoir sur sa toiture, la nouvelle UAPE, tout en respectant la volumétrie du complexe. L'entrée de la nouvelle salle se fait par le sud dans la continuité des entrées existantes, dans la prolongation de la «tranchée». Des accès piétonniers relient le parking de la Vidondée à la rue du Collège. Le jury regrette que les bonnes intentions des accès sud et est ne permettent pas d'améliorer la situation existante.

L'entrée de la nouvelle salle donne sur une galerie, surplombant la salle. Elle s'organise sur deux côtés et permet la liaison avec la salle existante. Le niveau inférieur contient toutes les fonctions en lien direct avec la salle (vestiaires, locaux engins…). Le petit jardin situé au nord, devant la grande ouverture, créant une distance avec la route parait anecdotique, alors que l'entrée à l'abri par le joint devient «importante». Le geste de la grande ouverture sur le village pose des questions sur la nécessité dans ce type de salle et sur l'exploitation par ces utilisateurs.

Le jury apprécie la volonté de n'avoir qu'un seul volume en deuxième étape, mais il accentuerait encore davantage le rôle de distribution de la «tranchée» par la prolongation en «tunnel».
Les intentions du projet, dans un sens économique, d'avoir un minimum d'intervention sur le bâtiment existant et ses aménagements extérieurs peut-être salué, mais il ne permet finalement pas de résoudre les problèmes du site. Le jury mentionne également que d'importantes excavations et évacuations de terre seront nécessaires pour ce projet.

Le projet se trouve dans la moyenne inférieure des volumes SIA.
Une structure porteuse poteau-poutre en bois BLC est proposée avec stabilisation horizontale à l'aide de croix de St-André câblées. La structure est complètement dissociée de la construction existante et il est prévu de la surdimensionner de sorte à recevoir, dans une étape future, une UAPE en toiture.

N°01 **UNE FENÊTRE SUR LE VILLAGE**

UNE FENÊTRE SUR LE VILLAGE

VUE DEPUIS LA SALLE SUR LE VILLAGE ET SUR L'ARDÈVE

IMPLANTATION

Le bâtiment s'implante dans la prolongation de la salle polyvalente actuelle. Respectant strictement les gabarits extérieurs de celle-ci, il se lit comme une extension naturelle, discrète, qui dialogue avec l'existant par sa matérialité, ses couleurs ainsi que la modénature verticale de ses façades.

Un joint creux entre les deux bâtiments permet cependant de rompre la longueur de la façade, tout en remplissant un rôle technique, fonctionnel et structurel essentiel.

Si l'entrée principale du complexe est conservée dans son état, donnant sur la Rue de Combremont, une entrée indépendante pour la nouvelle salle est cependant aménagée, avec son propre hall d'entrée. Elle se fait depuis le Sud, le long d'une sente reliant la rue du Collège et celle de la Vicondée.
Au nord, en bas de parcelle, une entrée de service pour la salle (issue de secours, entrée de matériel pour les locaux engins...) mais aussi pour l'abri PC est dissimulée dans le joint creux qui sépare les deux bâtiments.

Cette implantation permet au complexe de rayonner dans son environnement. Grâce à son système d'entrées multiples ainsi qu'à sa grande façade Nord vitrée, ce nouvel ensemble active les trois rues qui entourent la parcelle. La façade Ouest est quant à elle plus contrôlée : bien que vitrée, la densité comme la profondeur de sa modénature assure une certaine intimité au bâtiment sis à l'Est de la parcelle.

STRUCTURE ET MATERIALITE

Le joint creux entre les deux bâtiments permet d'absorber les dilatations différentielles entre l'existant et la nouvelle salle. Il assure également l'indépendance des deux structures lors de secousses sismiques. En'fin, il sert de passage de gaines techniques pour la ventilation de la salle (sous la galerie), et contient les attentes techniques pour la future extension.

La nouvelle salle est prévue en béton extérieur pour le sous-sol et le rez-de-chaussée, système cohérent avec un ossi non isolé permettant un doublage intérieur bois pour la salle de gym, lui conférant une qualité d'espace polyvalent. La structure hors sol est en bois (aluminium pour les fenêtres), avec un contreventement assuré par des croix de St-André en câbles. La charpente est apparente.
L'isolation phonique est installée sur les parois intérieures et au plafond, entre les poutres de charpente, permettant une acoustique compatible avec des manifestations publiques tout en cachant les installations techniques.

FONCTIONNEMENT

La nouvelle salle dispose d'une galerie courant sur toute sa façade Ouest qui s'inscrit dans le joint creux entre les deux bâtiments. Cette dernière, directement connectée par un escalier, s'inscrit dans le strict prolongement de la salle actuelle tout en distribuant le hall de la nouvelle salle, et permet l'organisation de manifestations publiques.

Une liaison secondaire relie également le hall aux vestiaires existants maximisant les interactions entre les salles pour une plus grande flexibilité d'usages.

Les nouveaux vestiaires comme les locaux engins sont disposés dans la prolongation de la salle, alors que les locaux secondaires, comme l'abri PC et le local technique, prennent place en sous-sol. Les locaux sanitaires sont disposés sur la galerie, dans la prolongation de la bande de service du complexe actuel, pour un usage mixte (manifestations publiques et usage sportif).

Cette option d'implantation inscrit naturellement le bâtiment dans la pente du terrain, évitant les terrassements complexes et profitant de la déclivité pour disposer judicieusement le programme d'entrée comme la façade Nord, véritable fenêtre sur le village.

Elle permet également une extension future en toiture respectant les gabarits du complexe actuel, optimisant ainsi les surfaces libres de terrain tout en garantissant pour l'ensemble des programmes actuels et futurs un accès de plains pieds.

AMENAGEMENTS

Le réaménagement du parking Sud optimise le nombre de places de parc (+3pl) tout en créant une place d'accès conviviale et aménagée servant le point de rencontre et de stationnement pour vélos.

Un dispositif similaire est prévu au Nord de la parcelle : un petit jardin est aménagé dans la prolongation de la façade Nord. Il assure une certaine distance avec les usagers de la rue tout en contrôlant par son aménagement les lumières dérangeantes pour les activités sportives (phares de voiture, ...)

Une sente court entre ces deux places d'accueil et connecte les deux rues tout en donnant accès à la salle de sport.

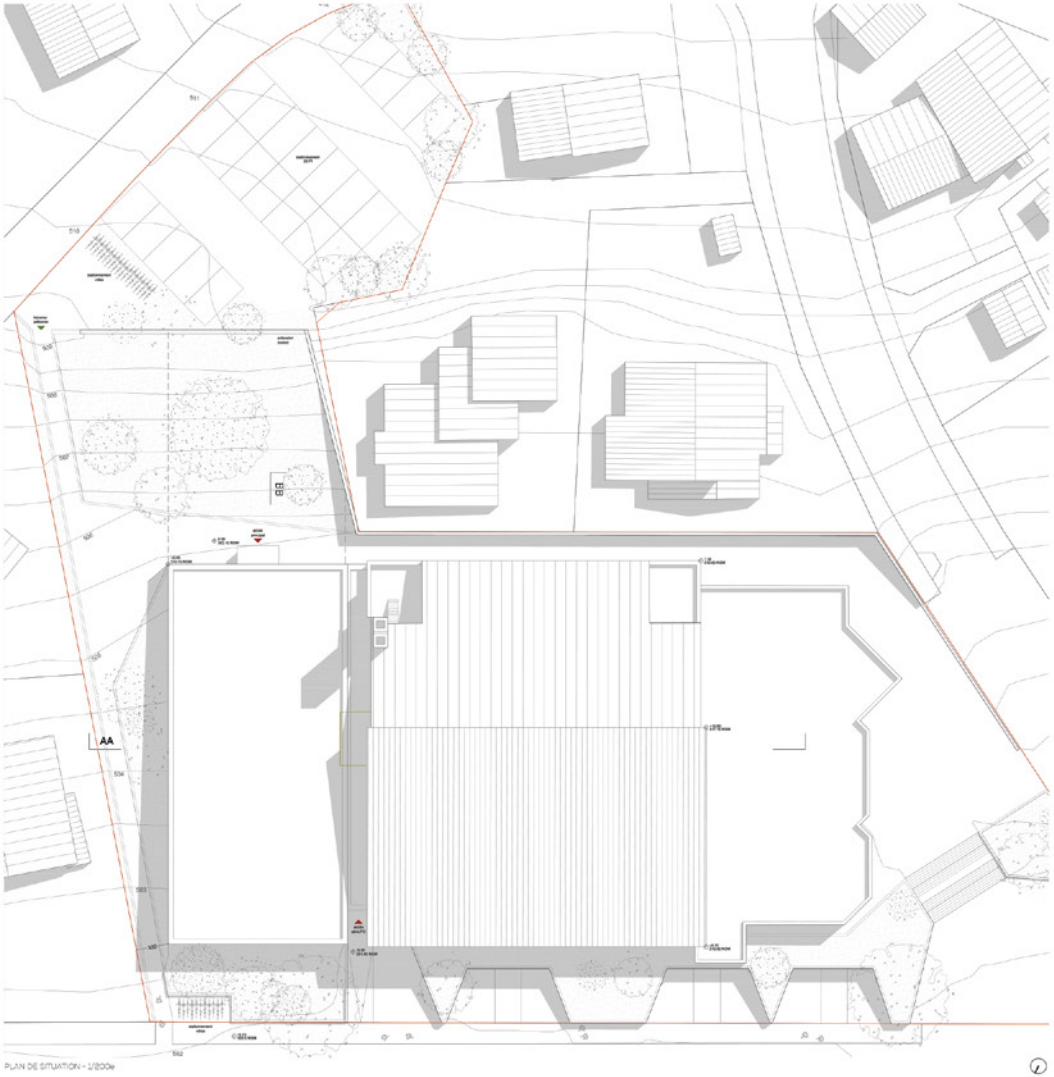

PLAN DE SITUATION - 1/200e

N°01 **UNE FENÊTRE SUR LE VILLAGE**

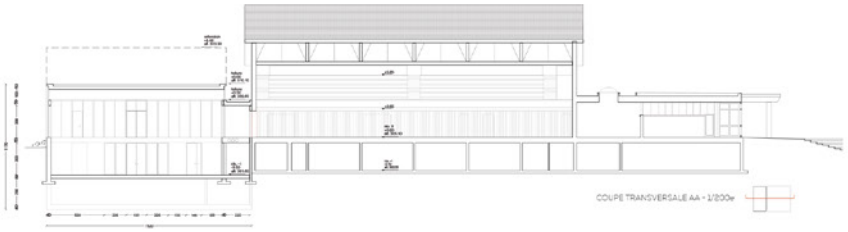

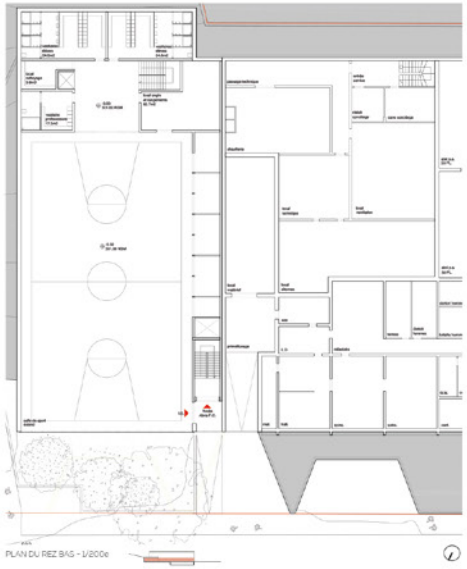

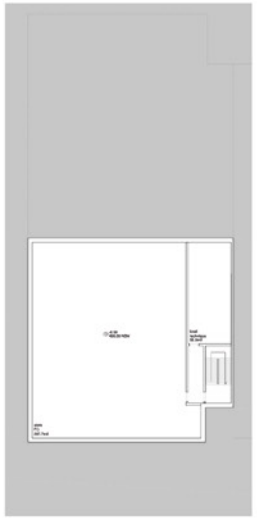

CONCOURS DE PROJET POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE GYM
COMMUNE DE RODEZ
UNE FENÊTRE SUR LE VILLAGE

N°01 **UNE FENÊTRE SUR LE VILLAGE**

LES POTENTIELS PERMIS

L'un des principaux enjeux de ce projet de salle de gym est de planifier une implantation qui ne condamne pas le potentiel foncier de ce terrain. Les surfaces, les volumes et le fonctionnement des programmes qui seront nécessaires à futur sont difficiles à anticiper. Le projet a donc pour objectif de tout mettre en oeuvre pour garantir une grande flexibilité dans les usages et les implantations à venir :

① la première phase de projet est pleinement autonome et propose de nombreuses interactions avec les infrastructures existantes

② L'extension est conçue en deux grands volumes partageant une circulation verticale, ce qui permet une grande souplesse dans la projection du ou des programmes futurs. En imaginant un scénario où l'on devrait héberger un pôle petite enfance et une UAPE, le premier se trouverait dans la surélévation de 650m2 le second, dans le volume semi-enterré de 350m2. Ces deux entités peuvent donc fonctionner soit de manière complètement autonome soit un une seule entité partagent la même distribution et les mêmes circulations intérieures.

③ Dans cette idée de flexibilité programmatique, deux grands espaces extérieurs sont prévus chacun en lien avec l'un ou l'autre volume d'extension. Le premier, de plain pied avec l'accès de la salle de gym offre 200m2 d'espace en pleine terre qui peut directement servir d'espace extérieur pour le volume semi enterré. Le second de 350m2 se trouve sur la toiture de ce volume et est directement relié au volume de la surélévation.

④ l'agilité de cette extension est aussi garantie par la conception de ses accès. Pour que chaque volume, ainsi que la salle de sport, aient la possibilité de fonctionner de manière pleinement autonome, chacun dispose d'un accès qui lui est propre. Le volume en surélévation est relié de plain pied au parking à l'altimétrie +30.00. Le volume semi-enterré donne lui directement sur la sente reliant la partie du Sud et la partie Nord de la parcelle.

⑤ Le fait de concevoir les accès de la salle de gym et du volume semi-enterré permet qui plus est l'activation de cette sente

⑥ Segmenter l'extension en deux entités, permet par ailleurs de maintenir un volume bâti au gabarit et à l'emprise respectueuse du tissu environnant. L'altimétrie finale de la surélévation est notamment alignée au bas de la toiture de la salle de gym existante sur la rue du Collège.

⑦ La seconde circulation verticale, au Nord sera prolongée lors de la surélévation garantissant ainsi une issue de secours au locaux qui s'y trouvent

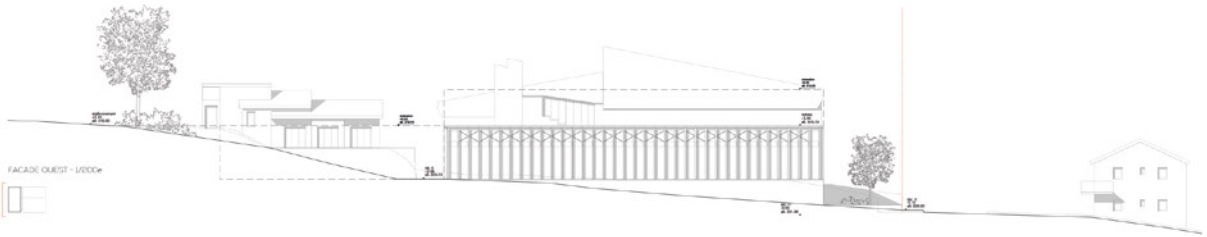

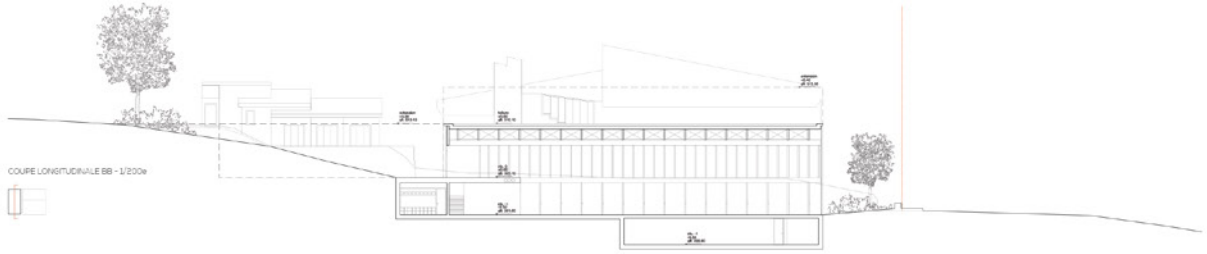

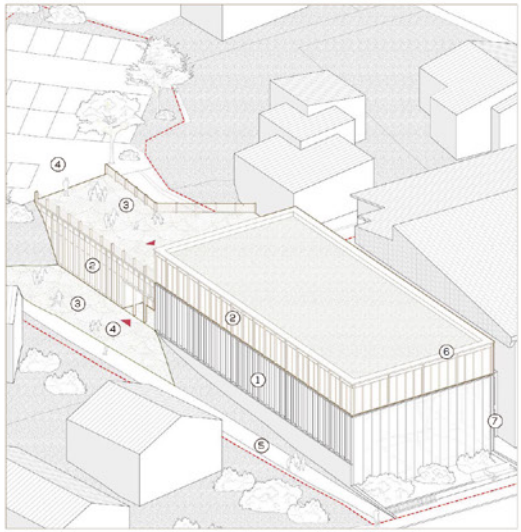

CONCOURS DE PROJET POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE GYM COMMUNE DE RODEZ UNE FENÊTRE SUR LE VILLAGE

N°01 **UNE FENÊTRE SUR LE VILLAGE**

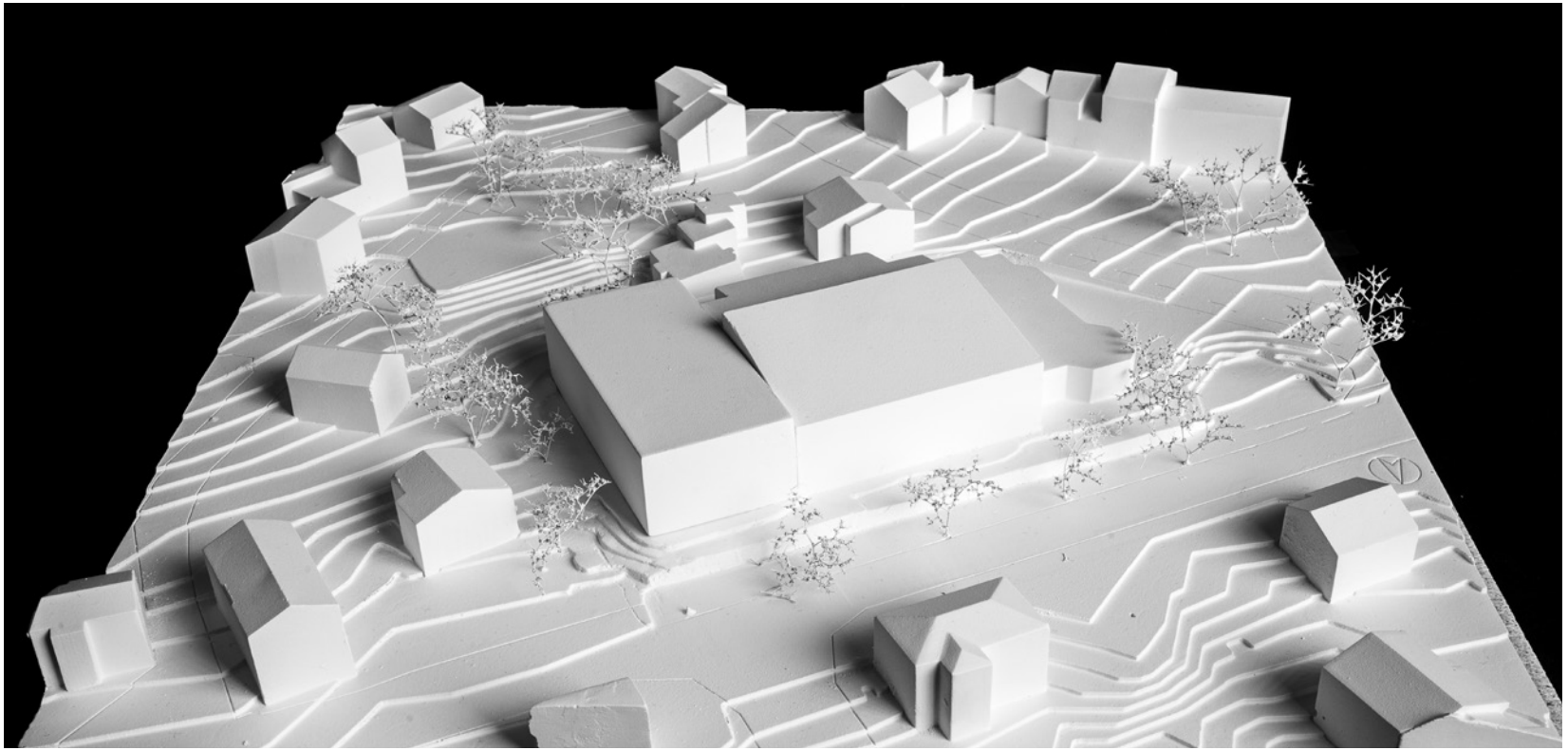

N°05 TWISTED SISTER

4ÈME RANG / 4ÈME PRIX

R2A ARCHITECTES SÀRL, SION

Collaborateurs :

Jérôme Rudaz, Renaud Rudaz, Gregor Watson

SD INGÉNIÉRIE SION SA, SION

Collaborateurs :

Xavier Mittaz, Gregory Morand

Le projet propose l'implantation de la nouvelle salle de gymnastique directement contre le mur de la salle existante et au même niveau que celle-ci pour faciliter la communication. le volume de la régie est supprimé.

Le nouveau volume est un parallélépipède rectangle qui flanque l'ancien bâtiment sans que le joint ne soit traité si ce n'est par simple juxtaposition.

le projet situe l'entrée principale au niveau de la rue du collège qui est réaménagée pour le cheminement scolaire. l'entrée se fait sous une dalle végétalisé qui prolonge l'aménagement existant en ménageant une large ouverture qui lie l'entrée de la salle et celle de l'abri. l'abri est opportunément construit à l'arrière en lien direct avec les abris existants.

L'entrée débouche dans un grand hall souterrain qui distribue les vestiaires et qui abrite un escalier monumental en colimaçon. l'escalier ne permet pas un accès pmr direct à la salle depuis les vestiaires mais il faut transiter par la salle actuelle dans laquelle un passage est aménagé.
L'escalier débouche abruptement dans la salle de sport sur le petit côté et ne se prolonge pas à l'étage, au-dessus du local des engins. Ce volume n'est pas exploité si ce n'est pour prolonger la structure et compléter le volume sur l'extérieur.

L'UAPE est placée entre le parking et la nouvelle salle. un cheminement piétonnier de la rue du collège au parking transite par une petite place qui est aménagée entre la salle et l'UAPE. cette place est également reliée au chemin piétonnier à l'arrière de la salle existante sans que celui-ci ne soit requalifié.
La nouvelle salle s'ouvre au sud sur la place de l'UAPE pour favoriser des utilisations extra sportives de la salle sans que cette liaison ne soit aménagée.

La simplicité de l'intervention qui va dans le sens d'une économie de moyens ne propose pas une utilisation rationnelle du volume déployé ce qui se concrétise par un cube supérieur à la moyenne.
L'intégration à l'environnement bâti et particulièrement à la salle existante est jugée problématique et les accès et circulations ne convainquent pas.

La longue portée de la salle de gymnastique est franchie grâce à une poutre BLC avec sous-tirant métallique et la toiture est projetée en dalle mixte tôle acier/béton. Le système de contreventement n'est pas explicité.

N°05 **TWISTED SISTER**

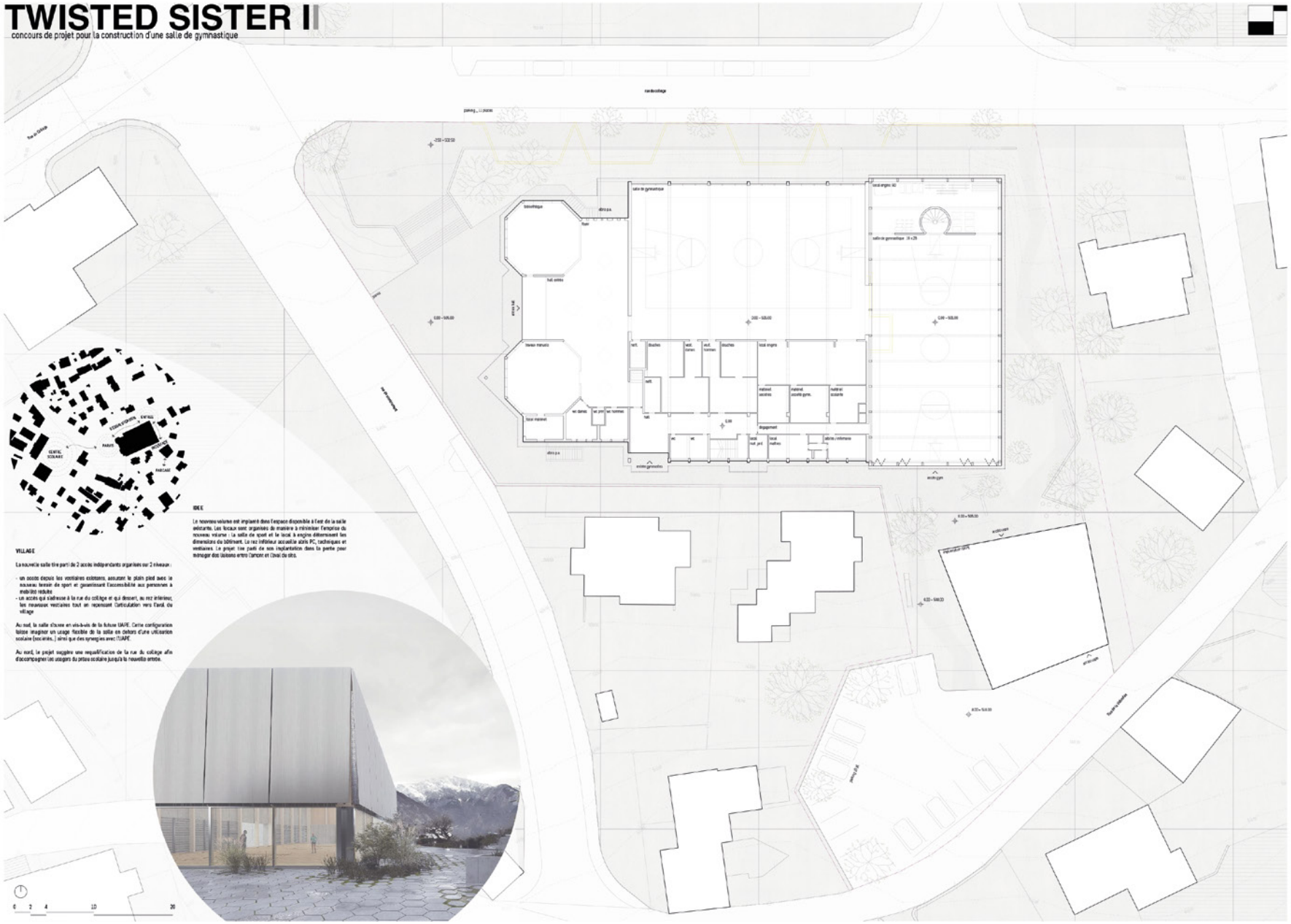

N°05 **TWISTED SISTER**

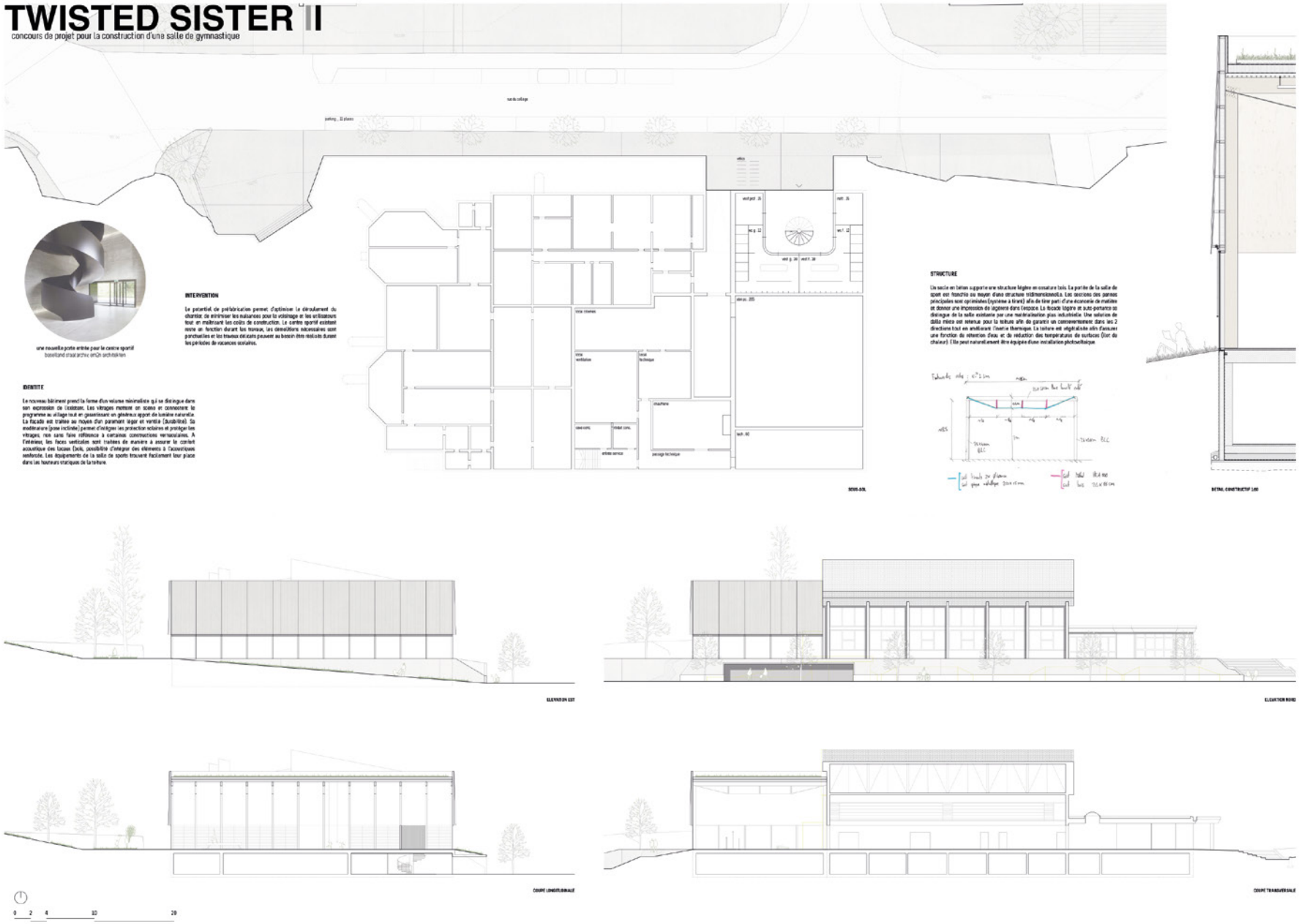

N°05 **TWISTED SISTER**

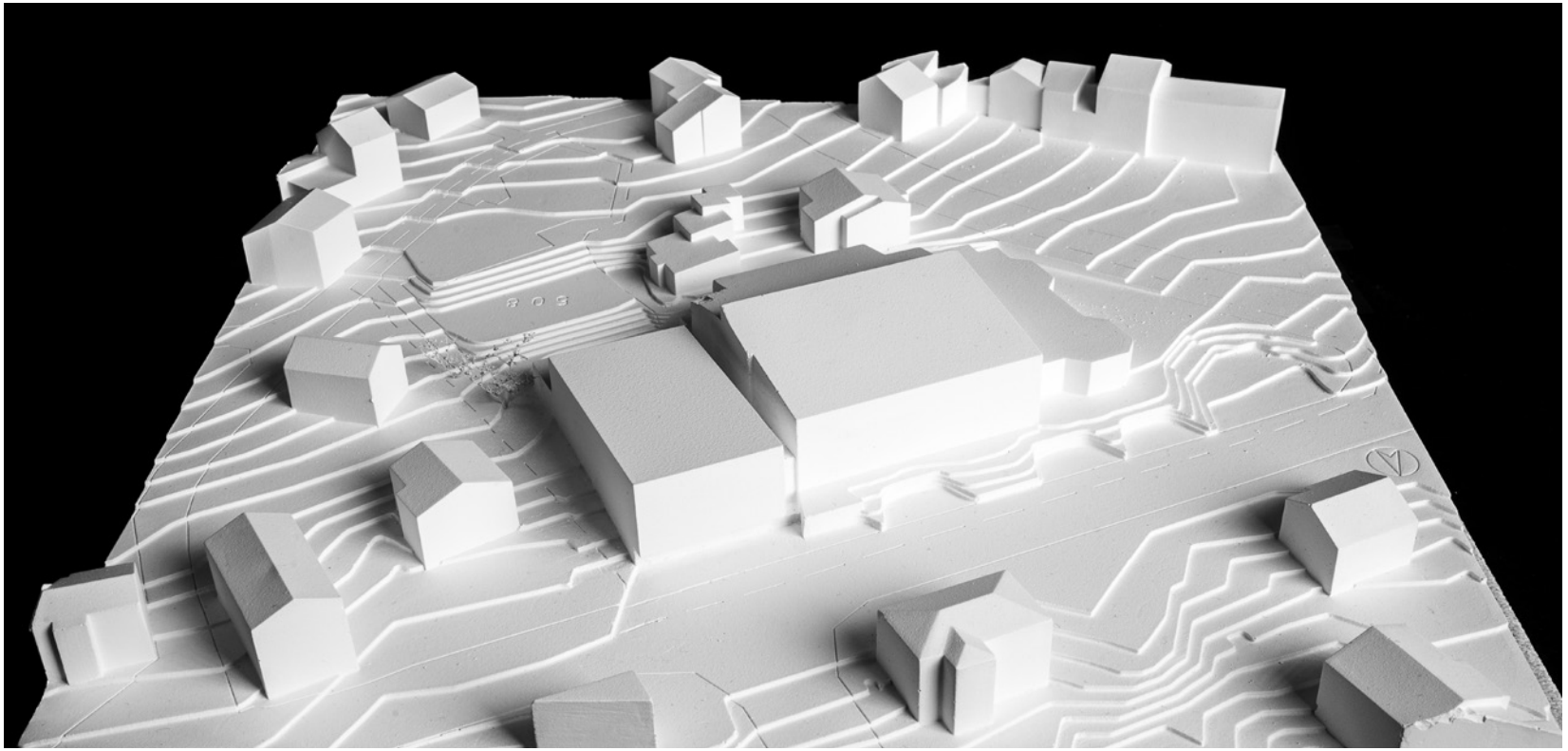

N°03 POMME DE REINETTE ET POMME D'API

5ÈME RANG / 5ÈME PRIX

DELALOYE ARCHITECTES SA, MARTIGNY

Collaborateurs :

François Delaloye, Luc Delaloye, Armand Chappex, Adrianne Lampart

HUBERT & TORRENT SA, MARTIGNY

Collaborateurs :

David Torrent

Le projet propose l'implantation de la nouvelle salle de gymnastique perpendiculairement et au même niveau que la salle existante. Le nouveau volume, un parallélépipède rectangle, est séparé du bâtiment actuel par un joint de circulation. Il s'avance en porte-à-faux vers le nord, dégageant ainsi de l'espace en amont pour le développement futur de l'UAPE.

L'entrée principale à la nouvelle salle se fait au niveau inférieur depuis la rue du Collège. Ce niveau comprend les vestiaires et les locaux de service, ainsi que l'abri PC, qui est judicieusement construit à l'arrière et accessible depuis les abris existants. Un escalier confortable situé dans le joint donne accès au «hall» supérieur qui relie les deux salles, le corridor scolaire existant et des espaces de service. La salle de gymnastique dispose ainsi d'une liaison de plain-pied avec la salle existante. La salle est éclairée de manière homogène par des vitrages positionnés en hauteur sur les longs côtés. Une entrée secondaire est aménagée au sud dans la continuité des entrées existantes.

Le principe constructif est clair et économique, il consiste en un socle en maçonnerie qui comprend tous les services sur lequel est posé un volume en construction bois recouvert d'un bardage bois.

Le jury regrette le manque d'intégration du volume proposé à l'environnement bâti et particulièrement à la salle existante, ainsi que la position du local engins au sud qui empêche la création de relation et dialogue entre la salle et la future place.

Le projet se situe dans la moyenne des cubes.

Une structure porteuse poteau-poutre en bois BLC est proposée avec stabilisation horizontale à l'aide de croix de St-André métalliques.

N°03 **POMME DE REINETTE ET POMME D'API**

POMME DE REINETTE ET POMME D'API

Implantation _ 2000

La nouvelle salle de gym s'implante sur le bas de la parcelle au Nord-Est de la salle existante. Son volume principal s'avance légèrement en porte-à faux sur la rue du Collège pour établir une relation visuelle avec la cour de l'école.
Cette disposition permet de dégager tout l'espace amont de la parcelle pour le développement de la future UAFE.

La nouvelle entrée et les vestiaires se trouvent au rez inférieur sur la rue du Collège en relation directe avec l'école. Cette disposition offre également une entrée indépendante pour les sociétés et pour les activités extra-scolaires. L'abri PC et les locaux technique trouvent leurs places à l'arrière des vestiaires en position enterrée. L'entrée du nouvel abri se fait par l'entrée de l'ancien et les locaux techniques sont mitoyens avec les locaux existants.
La nouvelle salle est disposée au-dessus des vestiaires et de l'abri, au même niveau que la salle existante. La liaison entre les deux niveaux se fait par un escalier confortable et lumineux. Dans son prolongement, l'espace de distribution s'ouvre vers la nouvelle salle et se poursuit vers le hall d'entrée supérieur qui est au niveau de l'accès scolaire passant à l'arrière de la salle existante.
Le réglage et l'alignement du niveau de la salle permet une liaison de plein pied avec la salle existante. Elle offre également une liaison entre le hall de l'entrée supérieure et le corridor des vestiaires de la salle existante.
Les équipements pour les personnes à mobilité réduite se trouvent dans le hall de l'entrée supérieure au niveau de la salle de gymnastique et de l'accès actuel.
La régie de la salle existante a été supprimée et trouve une nouvelle place sous l'escalier de l'accès aux gradins, en contact direct avec la salle.

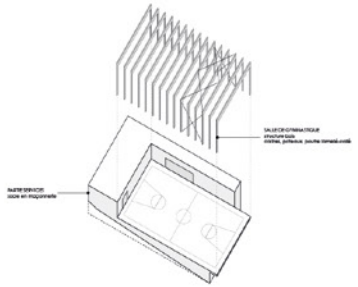

Constructivement, la nouvelle salle est constituée d'une structure en bois posée sur un socle en maçonnerie qui comprend tous les services.
La structure de la salle est composée de cadres, poteaux poutres en bois lamellé-collé, disposés selon un rythme constructif simple et rapproché pour minimiser le dimensionnement.
Les éléments de façade seront recouverts d'un bardage bois permettant de travailler avec des éléments préfabriqués.
La salle est éclairée de manière homogène dans le sens de la structure, avec un large vitrage protégé du soleil sur la façade Nord-Est et d'un éclairage d'appoint au sommet de la façade Sud-Ouest. La hauteur et la disposition des vitrages permettent d'éviter les effets d'éblouissement et dégagent de la place pour disposer les équipements sportifs.
La ventilation mécanique de la salle est distribuée par le plafond du couloir de distribution et récupérée dans la paroi du local des engins. Le local technique étant situé précisément en dessous et dans la continuité des locaux techniques existants. Un système d'aération par convection naturelle de la salle sera aménagé depuis le local engins jusqu'aux vitrages supérieurs de la façade.

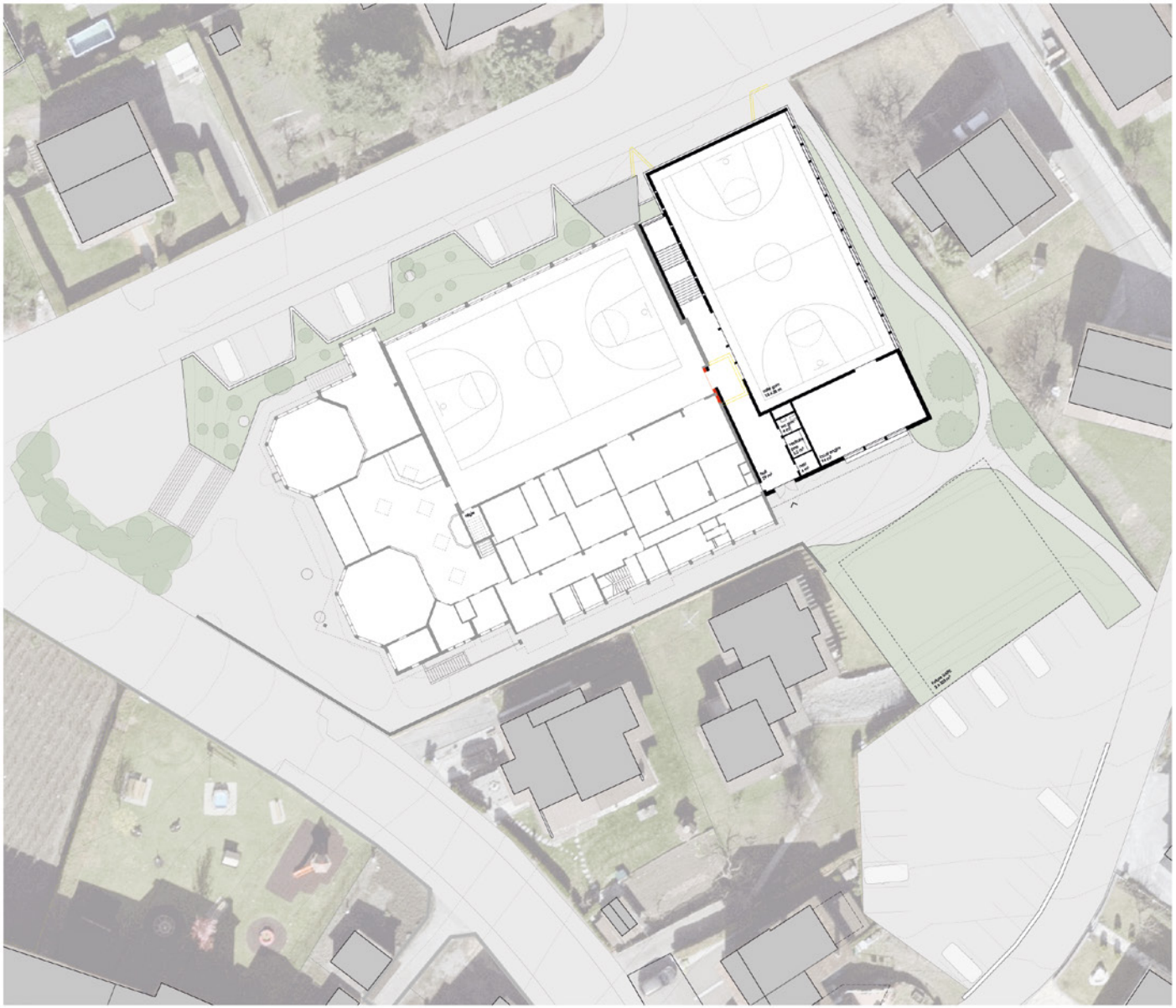

situation _ 200

N°03 **POMME DE REINETTE ET POMME D'API**

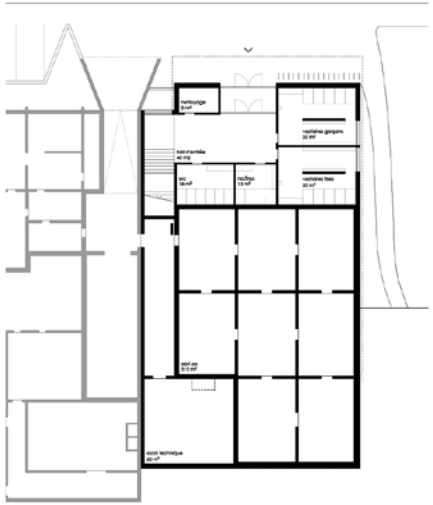

sous-sol _ 200

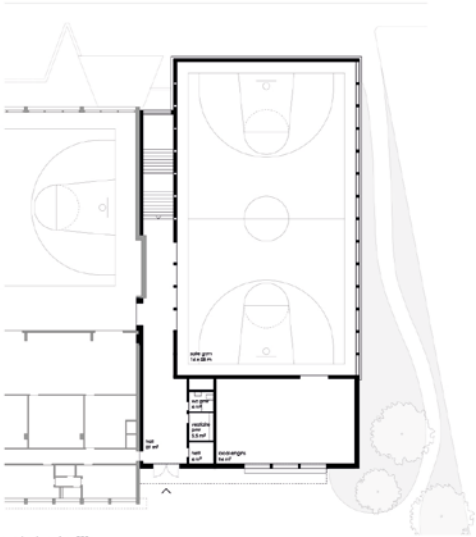

rez-de-chaussée _ 200

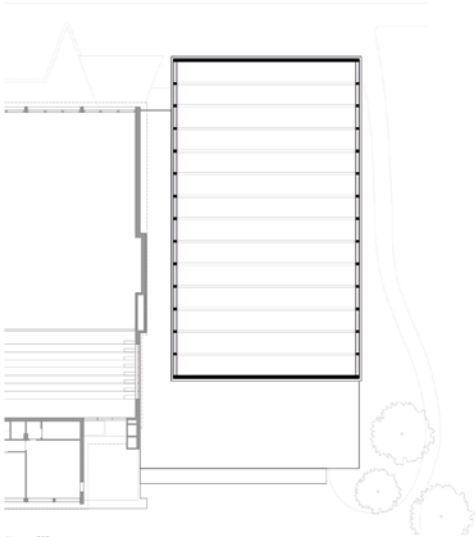

étage _ 200

façade est _ 200

N°03 **POMME DE REINETTE ET POMME D'API**

façade nord _ 200

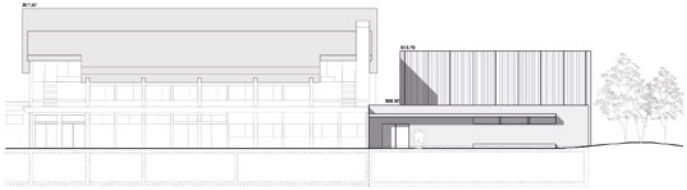

façade sud _ 200

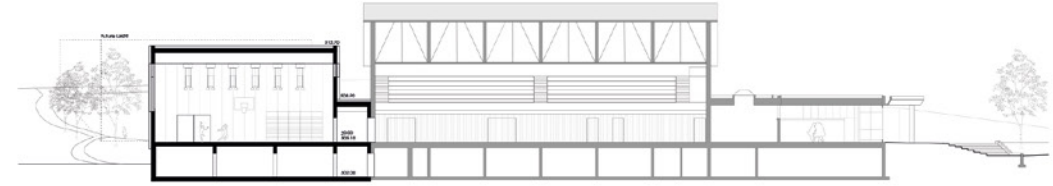

coupe transversale _ 200

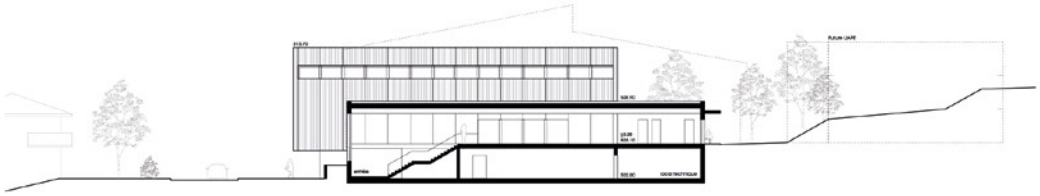

façade ouest _ 200

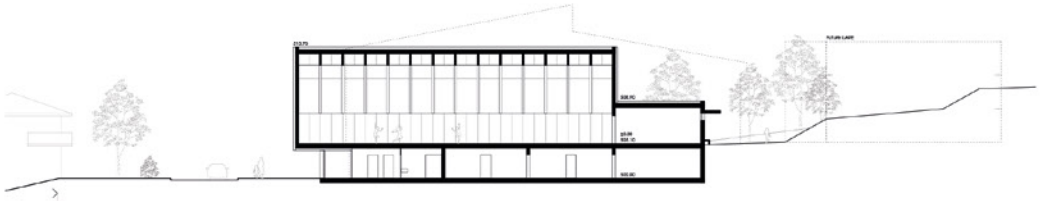

coupe longitudinale _ 200

N°03 **POMME DE REINETTE ET POMME D'API**